

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00293-20230925-DE25092023_

RAPPORT ANNUEL

2022

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Sorgues
du
Comtat

■■■■■ AGGLO

Table des matières

LES FAITS MARQUANTS.....	3
LA NOTION DE DÉCHETS	7
LE TERRITOIRE DESSERVI.....	9
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	11
UN PROJET DE TERRITOIRE.....	12
Compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire.....	13
SENSIBILISATION ET MEDIATION.....	16
LES COLLECTES DE DÉCHETS.....	20
.....	21
Organisation du Service	21
LA FLOTTE DES VÉHICULES.....	22
LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES.....	23
Collecte et tri.....	24
LES DÉCHETS OCCASIONNELS	27
LES COLLECTES ALTERNATIVES	28
LES PERFORMANCES DES COLLECTES	30
Les quantités collectées sur le territoire.....	31
Les quantités collectées par commune.....	31
La qualité du tri.....	Erreur ! Signet non défini.
Les indicateurs par habitant.....	33
LES DECHETTERIES	34
LES AUTRES COLLECTES.....	37
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	42
Les déchets ménagers et assimilés	43
Les autres filières de traitement :	46
BILAN FINANCIER	47
BUDGET.....	48
DEPENSES.....	Erreur ! Signet non défini.
RECETTES.....	Erreur ! Signet non défini.
PROJETS 2023.....	49

Conformément à l'article

L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 /12/2015, le président de la communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, un document destiné principalement à l'information des usagers

LES FAITS MARQUANTS



EN 2022, LES SORGUES DU COMTAT ONT FETE LEUR 20 ANS !



AMÉLIORATION DU TRI



- ✓ Depuis le 1^{er} novembre 2022 l'extension des consignes de tri est appliquée à l'ensemble du territoire des Sorgues du Comtat. Désormais tous les emballages et tous les papiers se trient. Afin de pouvoir recevoir et traiter les nouveaux flux d'emballages plastiques le SIDOMRA, centre de traitement auquel adhèrent les Sorgues du Comtat, a réalisé des travaux d'adaptation. **Un séparateur à courant de Foucault** a notamment été installé. Cette machine génère un champ magnétique qui expulse les métaux non ferreux, pour les séparer des autres déchets. C'est la séparation des plastiques et de l'aluminium, tâche ultime de la chaîne de tri.
- ✓ Inauguration du lancement du dispositif au SIDOMRA : Pour rendre le centre de tri de Vedène éligible à l'extension des consignes de tri, Le SIDOMRA a travaillé avec son Délégué SUEZ. Le comité syndical a délibéré en décembre 2021 pour que les travaux d'adaptation soient réalisés en 2022. Concrètement, cette solution consiste à traiter sur l'installation industrielle actuelle la partie fibreuse et d'autres matériaux (Acier, Aluminium) et à produire un « Mix plastiques » qui sera repris par l'éco – organisme CITEO (...)



De gauche à droite : M. PYREK Suez RV, M. GAILLARD Vice-Président Sorgues du Comtat, Mme LEUTHY-MOLINA CITEO, M. GUIN Président du SIDOMRA, M. DEMANSE Vice-Président du Grand Avignon, Mme LEFEVRE Vice-Présidente du SIDOMRA, M. GONZALVEZ Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

- ✓ L'uniformisation des modes de collecte en privilégiant l'apport volontaire est en cours de déploiement.



❖ **CITEO : Plan de performance des territoires**

Depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe, mènent le Plan de performance des territoires pour accompagner les collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages ménagers. Objectif : simplifier le geste de tri des citoyens, collecter plus et in fine accélérer les performances de recyclage. En 2022, l'agglomération des Sorgues du Comtat s'est engagée dans la mise en place de l'extension des consignes de tri.

❖ **Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. L'agglomération des Sorgues du Comtat participe au groupe de travail du schéma de cohérence territoriale (SCOT) où l'objectif est de recentrer et optimiser le développement de l'espace Rhodanien.

- **Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie circulaire » proposé par la Région** se poursuit sur le territoire suite à sa délibération le 28 juin 2021. Ce contrat s'oriente autour de 4 axes clés :
 - o Axe 1. Elaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires
 - o Axe 2. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1
 - o Axe 3. Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention des déchets
 - o Axe 4. Adhérer à la charte régionale zéro déchet plastique

- **Poursuite de la mission d'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers et une optimisation du mode de collecte sur le territoire des Sorgues du Comtat.** Cette étude est coconstruite entre un bureau d'étude et le service environnement de l'agglomération

WORLD CLEAN UP DAY

En 2022, 190 pays et territoires, et 15 millions de personnes se sont mobilisés sur une même journée dans un objectif commun : nettoyer la planète des déchets sauvages !



- La **journée mondiale du nettoyage** a eu lieu sur l'ensemble du territoire, le samedi 17 septembre 2022. Des ateliers de sensibilisation envers les scolaires animés par les éco-ambassadrices, ont eu lieu sur les cinq communes du territoire.
- Cette opération a pour objectif de sensibiliser un maximum de citoyens et d'acteurs à la problématique des déchets sauvages en organisant et en participant à des opérations de ramassage de déchets, ainsi qu'en informant sur les solutions pour mieux produire, mieux consommer, mieux et moins jeter.



Des partenariats ont été mis en place afin de valoriser certains types de déchets :

La somme équivalente au poids des canettes récoltées est reversée à l'association **Knet Partage** qui vient en aide aux enfants vulnérables en France et à l'étranger. Le **SIDOMRA** est par exemple un des points de collecte dans le Vaucluse.

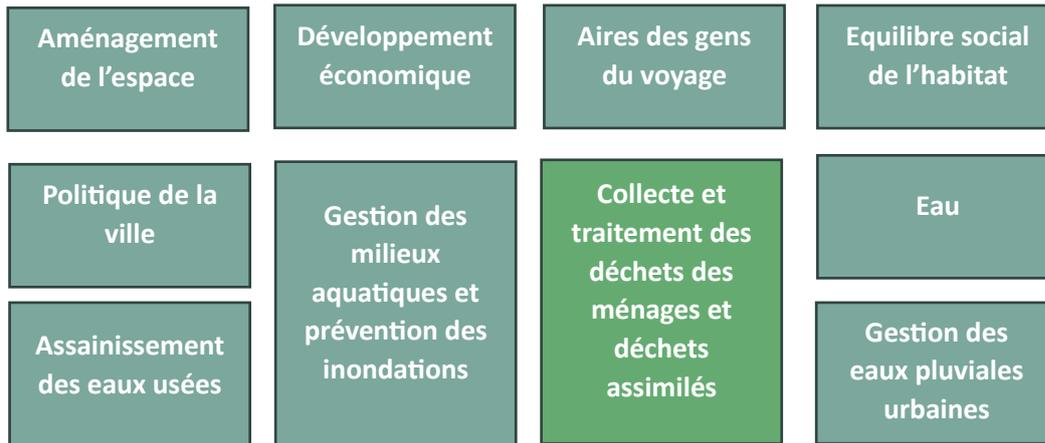
LA NOTION DE DÉCHET

Les compétences des Sorgues du Comtat

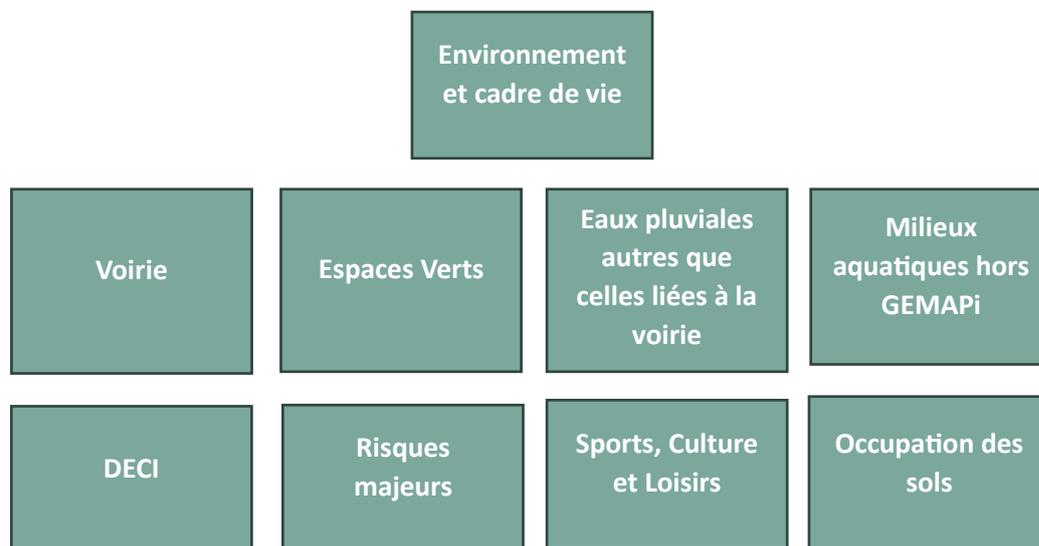
"Unir les forces de chaque commune tout en respectant leurs identités respectives"

Si le choix des élus s'est porté dès 2001 sur une structure à taille humaine permettant de mieux respecter les identités communales, le nombre important de compétences optionnelles et facultatives transférées par les communes membres montre une volonté forte de mise en œuvre de l'intérêt communautaire.

■ Compétences obligatoires



■ Compétences facultatives

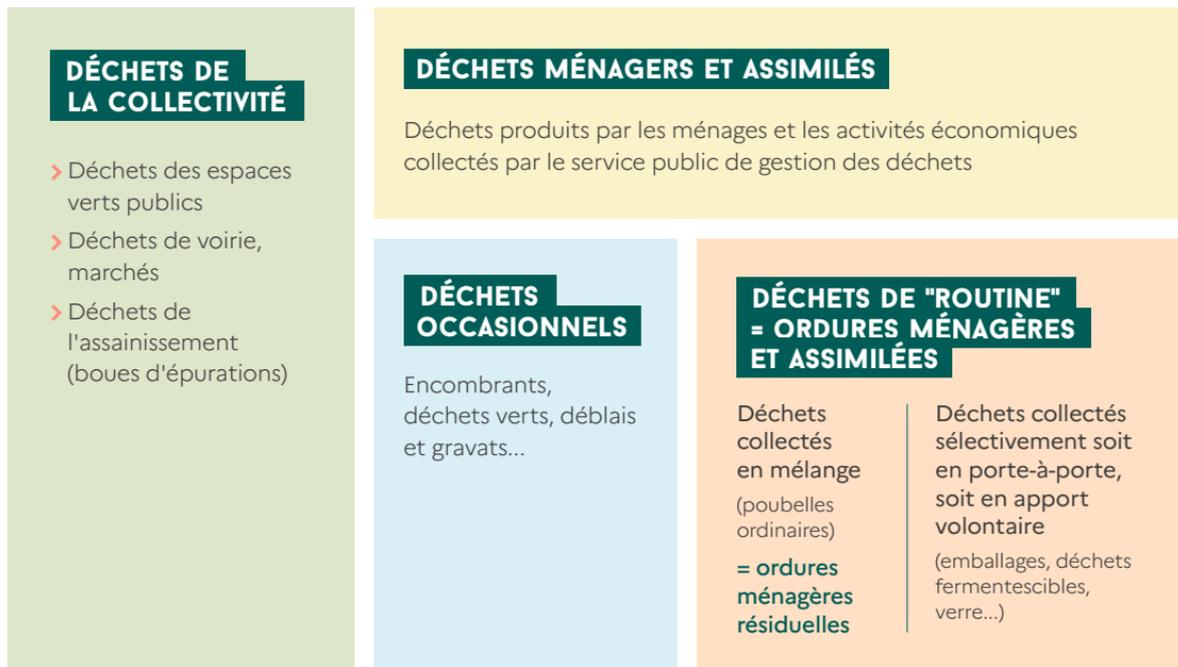


La compétence « élimination des déchets »

■ La définition du « déchet »

L'article L.541-1-1 du code de l'environnement précise que « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Les déchets peuvent être ménagers (*produits par les familles*) ou non ménagers (*produits par les professionnels, les entreprises, les administrations, les écoles, les commerçants...*).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales)



Source : CGDD

La compétence

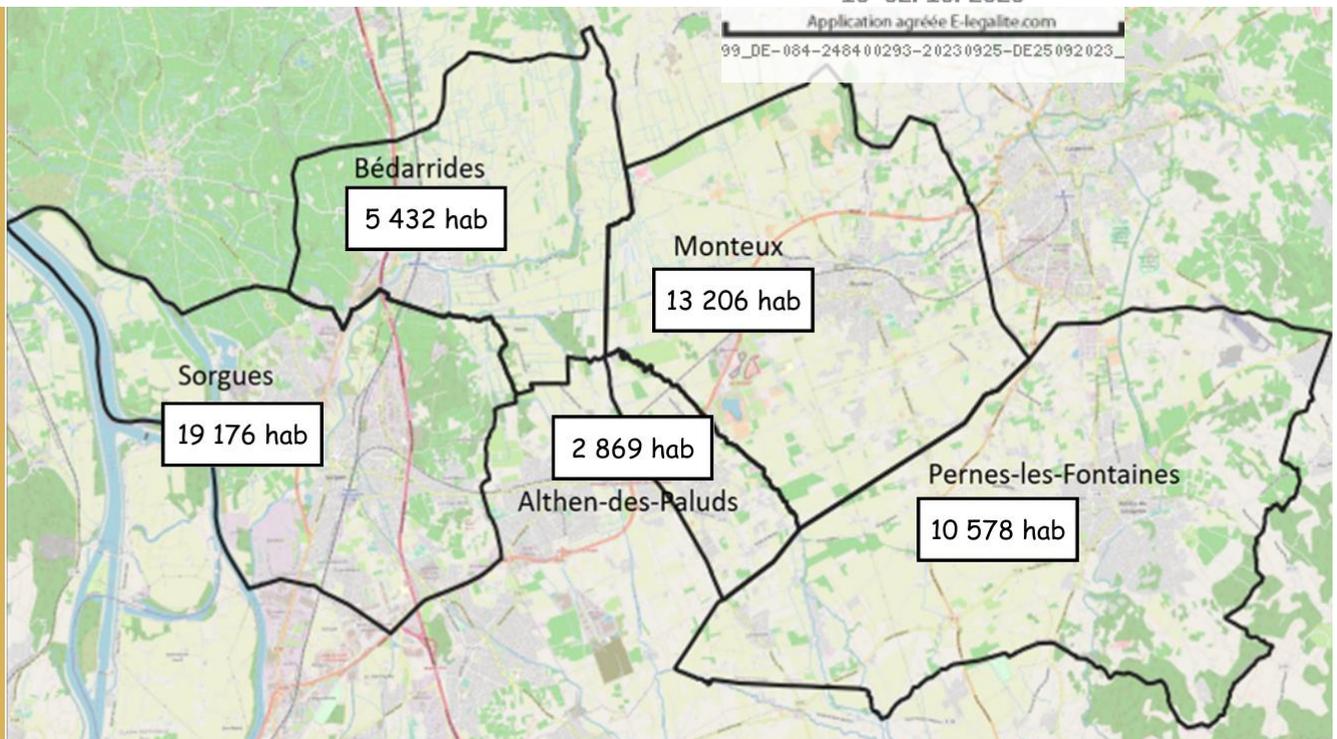
Le service public de gestion des déchets est directement en lien avec le pouvoir de police du maire qui consiste à assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Les communes et leurs groupements ont donc la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés, c'est une **compétence obligatoire**.

Dans le cadre de ses missions et pour s'adapter à la montée en puissance des enjeux environnementaux, la communauté de communes des Sorgues du Comtat développe sur son territoire une politique de gestion durable des déchets avec deux objectifs :

- > **Assurer un service de qualité** aux usagers à coût constant.
- > **Préserver l'environnement** en améliorant les performances de tri et de recyclage de ses habitants, notamment grâce à la sensibilisation au tri à la source et aux éco gestes.

Les cinq communes membres de l'EPCI n'ayant pas le même historique en matière d'organisation de la compétence, un travail d'harmonisation et de mutualisation se poursuit.





LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée en 2001, la communauté de communes des Sorgues du Comtat est bien ancrée dans le paysage très contrasté du Vaucluse où elle a su trouver sa place aux côtés des autres partenaires de l'aire urbaine d'Avignon et plus largement du Grand Delta Rhodanien.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes est devenue une communauté d'agglomération au vue du nombre d'habitants (> 50 000 habitants).



5

COMMUNES

=

154,7

KM2



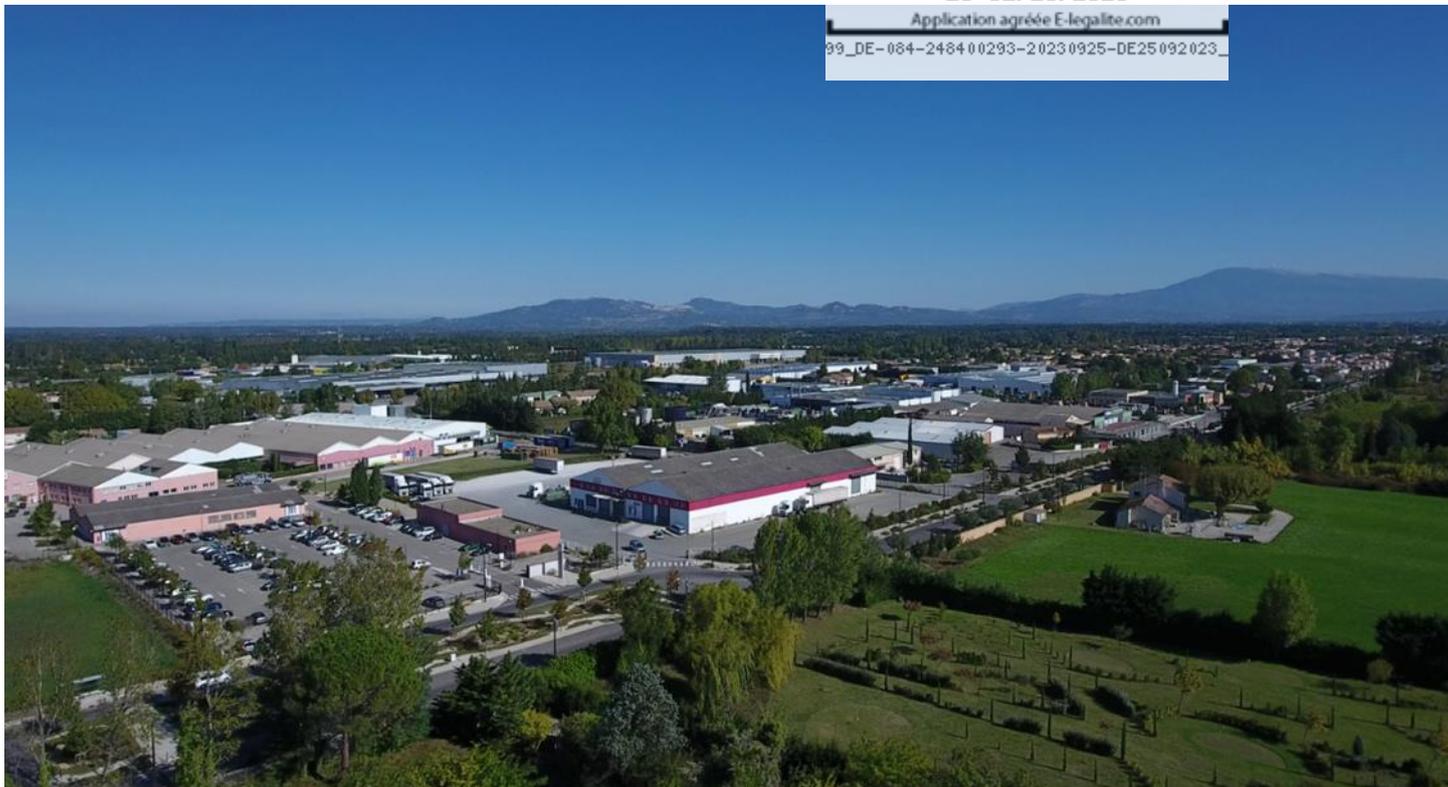
51 261

HABITANTS

La période estivale est importante

Le tourisme est un atout majeur pour l'économie du territoire, de la Communauté de Communes de Sorgues du Comtat.

- ✓ Le Lac de Monteux avec sa base de loisirs
- ✓ Wave Island et Spirou à Monteux mais également Explora Park à Sorgues
- ✓ 8 hôtels
- ✓ 6 campings
- ✓ 312 meublés de tourisme
- ✓ 44 chambres d'hôtes



Un réel dynamisme économique

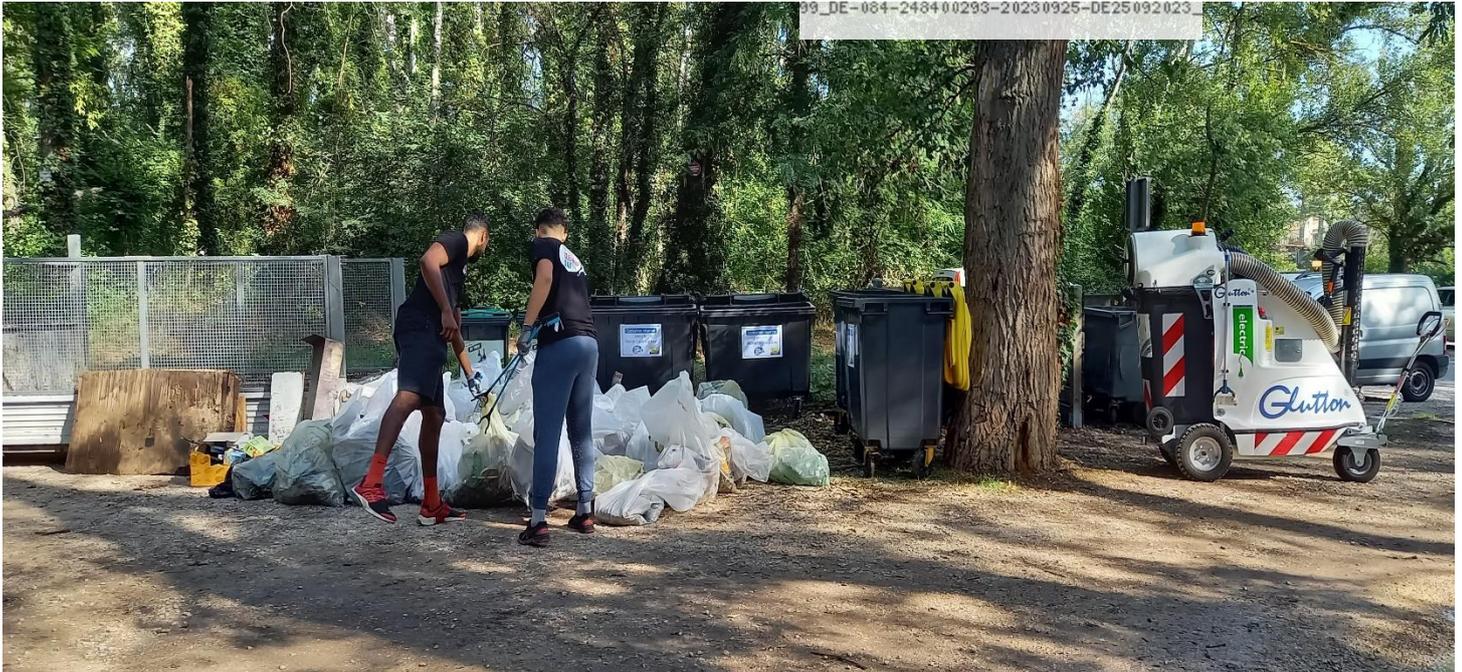
Les Sorgues du Comtat comptent 25 zones d'activités sur 510 ha regroupant plus de 660 entreprises et près de 7 000 emplois, une puissance économique dynamique fondée sur des activités complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art.

Avec une agriculture diversifiée et de qualité fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (*Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape*), les Sorgues du Comtat se positionnent comme le jardin de l'aire avignonnaise.



1

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



UN PROJET DE TERRITOIRE

Au travers d'une stratégie « Déchets et économie circulaire » renouvelée, les Sorgues du Comtat souhaitent améliorer leurs performances globales pour se rapprocher des objectifs stratégiques établis par la planification régionale au sein du SRADDET (d'ici 2025 par rapport à 2015) :

Le Dire de l'Etat met en avant la nécessité de répondre à trois grands objectifs structurants fixés par la loi AGECE :

1. Réduire de 15 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010.
2. Ne pas dépasser 10 % d'enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés en 2035.
3. Atteindre 70 % de valorisation énergétique pour les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

Les objectifs des Sorgues du Comtat

Au travers d'une stratégie « Déchets et économie circulaire » renouvelée, les Sorgues du Comtat souhaitent améliorer leurs performances globales pour se rapprocher de ces objectifs stratégiques régionaux et se sont fixés à l'horizon 2024 des objectifs intermédiaires directement liés aux axes d'amélioration forts identifiés sur son territoire :

- ✓ Augmenter la collecte des emballages légers et papiers ainsi que celle du verre
- ✓ Instaurer une collecte séparative des biodéchets
- ✓ Réduire les volumes de déchets d'activité économique pris en charge et instaurer la redevance spéciale

COMPOSTAGE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En partenariat avec l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, le SIDOMRA distribue régulièrement des composteurs individuels aux habitants du Territoire afin de favoriser le traitement domestique des bio déchets.

En 2021, 1 169 composteurs individuels ont été distribués par le SIDOMRA.

En 2022, le SIDOMRA n'a pas pu distribuer de composteurs individuels suite à plusieurs évènements : augmentation du prix du bois, pénurie de matières premières ainsi que de nombreuses annulations de livraisons. (Rapport Annuel SIDOMRA, 2022)

	Composteurs distribués		Taux d'équipement
	2021	Total	
Althen-des-Paluds	17	308	30%
Bedarrides	16	482	21%
Monteux	42	872	27%
Pernes-les-Fontaines	63	1 054	23%
Sorgues	51	1 169	26%
Sorgues du Comtat	189	3 885	24%



Plusieurs écoles du territoire sont équipées afin de mener des actions pédagogiques dans leurs jardinets ou leurs cantines.

Des cantines « anti-gaspi »

- A Sorgues, le personnel périscolaire a bénéficié d'une formation sur le gaspillage alimentaire. Ce qui a permis au personnel encadrant de mieux comprendre les quantités servies et nécessaires à l'enfant. Les écoliers ont aussi été sensibilisés grâce à la mise en place d'un système de bassines de tri au centre des tables à manger et d'une pesée. Un suivi du gaspillage alimentaire est ainsi réalisé.

Une économie d'environ 70 000€/an a réalisée grâce au travail de lutte contre de gaspillage alimentaire

- L'école Frédéric Mistral nourrie ses poules avec une partie des restes de la cantine, l'autre partie est compostée dans le composteur de l'école.



Les déchets verts



Une plateforme de déchets verts a été implantée à Althen-des-Paluds, sur un site mis à disposition par la commune. L'objectif principal de cette installation est d'éviter le débordement des déchetteries intercommunales. Cette **plateforme de 3750m²**, et d'une **capacité de dépôt de 300 tonnes**, est réservée aux services des espaces verts en opération dans les communes de Monteux, Althen-des-Paluds, Bédarrides, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. Le coût de cet aménagement s'est élevé à **266 500€**.

Elle permet de désengorger les deux déchetteries du territoire pour y favoriser le dépôt des déchets des particuliers et d'éviter les brûlages, illégaux depuis 2011. Pour ce faire, deux box d'une capacité totale de 600m³ sont installés sur la plateforme. Des bennes de 30m³ sont, quant à elles, disposées dans les cinq Centres techniques communautaires (CTC) ainsi qu'au lac de Monteux pour que les agents des espaces verts y déposent quotidiennement les déchets concernés.

Les déchets collectés sont broyés puis réutilisés sous forme de paillage organique ou de terreau par les agents des espaces verts. Une partie du broyat est également mis à disposition des particuliers dans les déchetteries intercommunales.

Bénéfices attendus :

- ✓ Gain d'espace dans les deux déchetteries de Pernes et Sorgues afin d'améliorer le service public à la population
- ✓ Diminution des transferts des CTC vers les déchetteries et réduction du bilan carbone
- ✓ Limitation des achats de matières premières (BRF et terreau)
- ✓ Limitation d'arrosage des massifs grâce à l'utilisation de paillis
- ✓ Gain financier avec une diminution du traitement des déchets verts en déchetterie
- ✓ Mutualisation des services
- ✓ Meilleure connaissance des flux



Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules que :



12 mois de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au fioul performante

13 000 km
parcourus par une
voiture **diesel**
récente

3 semaines

de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au bois performante

14 000 km
parcourus par
une voiture
essence
récente

1 800 km
parcourus par
une voiture
diesel
ancienne



SENSIBILISATION ET MEDIATION



Deux ambassadrices du tri ont été recrutées en fin d'année 2022 pour accompagner les habitants dans le changement de comportement liés à la gestion des déchets, aux côtés des médiateurs. De nombreuses animations et actions de sensibilisation ont aussi pu être menées dans les écoles et marchés, en centre commercial, lors de festivités communales, à la radio, avec des associations, en porte à porte ou auprès des agents communautaires et des bailleurs.

Ainsi, en 2022 :

2480 personnes ont été sensibilisées dont :

- **1575** scolaires au travers de spectacles et d'animations dans les écoles
- **865** personnes du grand public ont été sensibilisées via la tenue de stand et le porte à porte.



Le 30 septembre 2022 Marie-Pascale et Vincent BERNARD, bénévole de l'association althénoise les Sorgues Vertes, ont proposé une animation sur le tri à 10 classes de l'école primaire Mistral de Sorgues. 250 élèves ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir la manière de trier sur notre territoire et avoir un premier contact avec l'extension des consignes de tri qui n'était pas encore effective à l'époque.

Spectacle « Eh Oh les poubelles »



Les 17 et 18 octobre 2022 ont eu lieu 4 représentations du spectacle « Eh Oh les poubelles » de la compagnie Le Chapiteau Vert à Pernes-les-Fontaines, Sorgues, Bédarrides et Monteux.

1200 enfants de cm1/cm2 ont pu assister à ce spectacle et ainsi être sensibilisés au tri des déchets.

Les éco-ambassadrices ont pu accueillir la troupe, les élèves et les enseignants lors de ces différentes représentations. Elles ont également préparé les 1200 goodies destinés aux enfants : un crayon gris et une boîte à piles personnalisable.

Caractérisation du filet anti-déchets



Plus de 80% déchets présents dans nos mers et nos océans sont d'origine terrestre. De ce constat, la collectivité à expérimenté une stratégie territoriale de contrôle du processus terrestre de dissémination de ces déchets, avant que ces derniers ne puissent atteindre les milieux aquatiques.

Un filet anti-déchets a été installé à **x le x/x/2022**. Il s'agit du 1er dispositif anti macro-déchets pour réseaux d'eaux pluviales, technique brevetée (numéro de brevet FR2005428) qui aura nécessité deux années de recherche et développement.

En piégeant directement les déchets à la sortie des réseaux d'eaux pluviales et déversoirs d'orages, le filet anti déchets est une seule solution clé permettant de générer un outil d'études performant pour les scientifiques, les associations et les gestionnaires de réseaux au travers des caractérisations réalisées. C'est également outil de sensibilisation et de médiatisation.

Cette solution a été reconnue par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans sa feuille de route : « Zéro déchet plastique en mer ». Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'Agglomération dans le cadre de la charte zéro déchet plastique signée en 2021.

Une première caractérisation a été réalisée le 27/09/2022 à la suite du levage qui a permis de collecter plus de 1 800 kilos de déchets captés (soit 2107 unités de déchets). Ci-après sont classés les types de déchets les plus retrouvés dans le filet avec des exemples de quantités par catégories :

1. Plastiques souples	<ul style="list-style-type: none"> - 156 contenants alimentaires - 974 fragments de plastiques souples - 69 fragments de polystyrène - 7 gobelets en plastique - 7 scotchs de bâtiment - 4 filets
2. Aluminium	<ul style="list-style-type: none"> - 9 capsules de bouteilles - 20 canettes -
3. Verre / Céramique	<ul style="list-style-type: none"> - 7 bouteilles - 36 fragments de verre
4. Plastiques durs	<ul style="list-style-type: none"> - 21 bouteilles en plastiques - 14 briquets - 18 jouets pour enfants - 3 bouchons en plastique - 27 fragments de plastiques durs
5. Mégots de cigarettes	<ul style="list-style-type: none"> - 568 mégots retrouvés

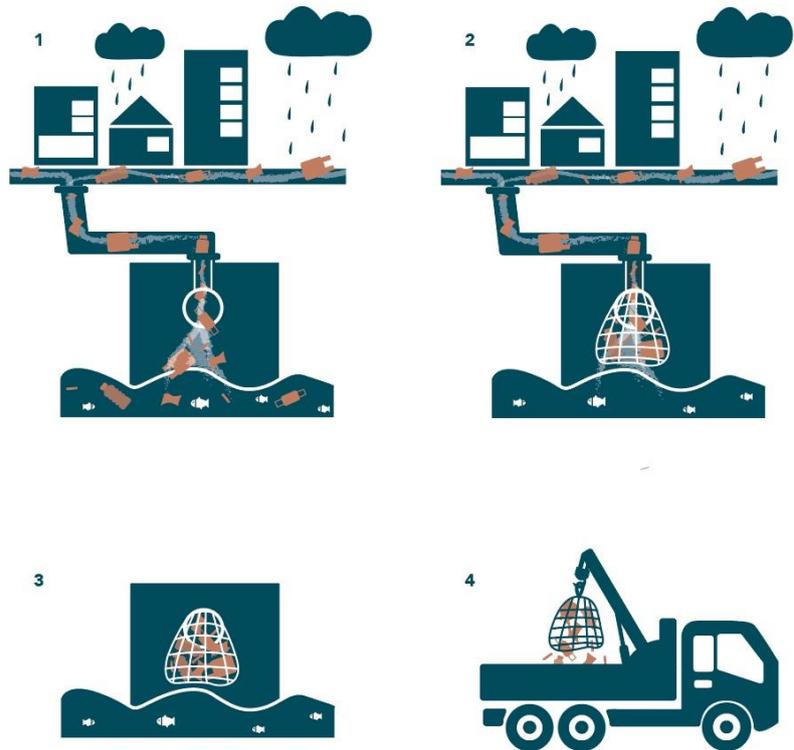
Focus sur les mégots



REÇU EN PREFECTURE
1e 02/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-248400293-20230925-DE25092023_

Puisqu'un mégot pollue jusqu'à 500L, il est estimé que 284 000L d'eau ont été pollués par les 568 mégots retrouvés. Beaucoup trop de mégots se trouvent encore dans les cours d'eau.

Explication du dispositif



Collecte du dispositif



2

LES COLLECTES DE DÉCHETS



Organisation du Service

- Au sein du pôle « services techniques et Environnement », le service Déchets est en charge de la compétence obligatoire « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »
Dirigé par une Directrice, il est composé de 45 agents répartis dans trois services.

- La CASC assure en régie, c'est-à-dire, avec des moyens humains et matériels propres, la collecte des déchets ménagers et assimilés regroupant :
 - Les **déchets résiduels et emballages recyclables** produits par les ménages
 - Les **déchets dits « assimilés »**, c'est-à-dire, issus des activités économiques artisanales et commerciales qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.
 - Les **déchets occasionnels** collectés essentiellement en déchetteries.

LA FLOTTE DES VÉHICULES

- La plupart des tournées sont programmées en trois secteurs au départ des centres techniques de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

13 camions benne attribués à la collecte en porte à porte et points de regroupement du sélectif et des ordures ménagères

3 camions consacrés à la collecte et aux encombrants et 1 camion à la logistique.

4 mini bennes assignées aux collectes en centre villes ainsi qu'à la collecte des cartons

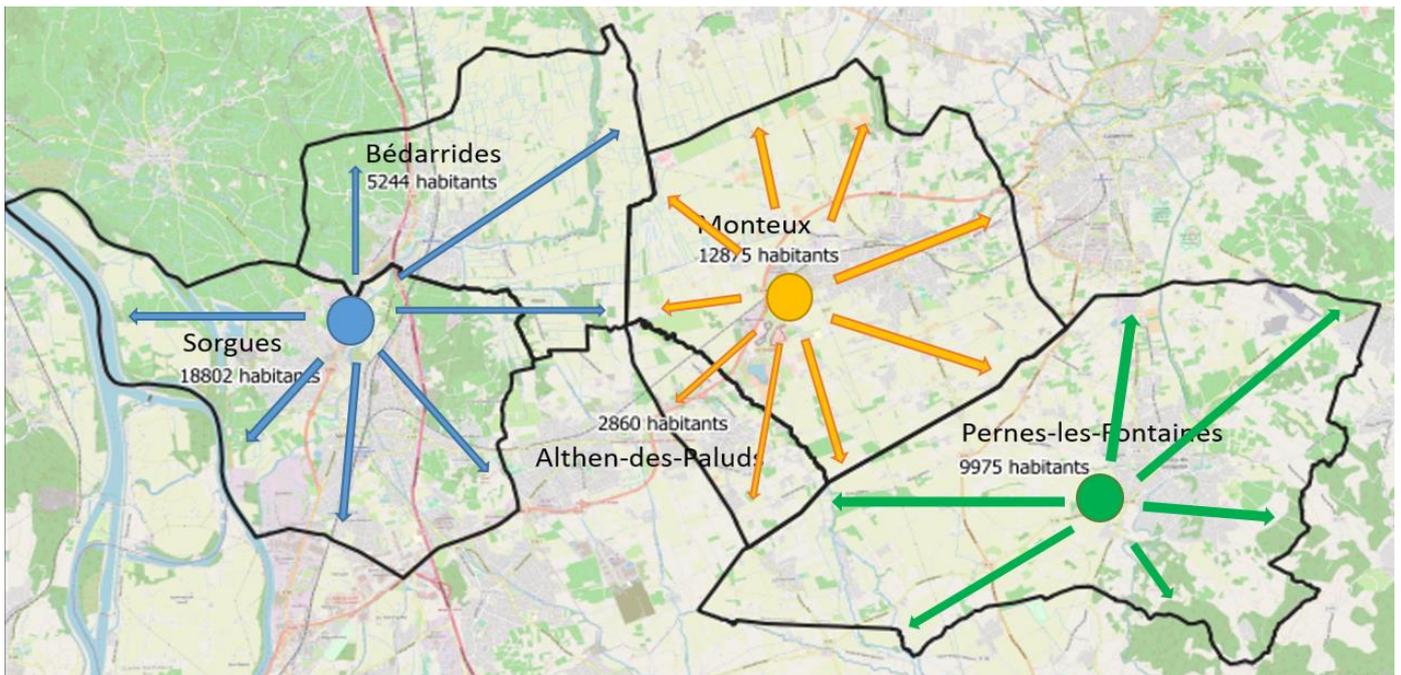
1 camion grue s'occupe de la vidage des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées de tri sélectif et d'ordures ménagères



21 véhicules assurent au quotidien la collecte des déchets

43

Circuits de collecte



LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

La pré-collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

■ Plusieurs **outils de pré-collecte OM et Tri Sélectif** sont installés sur l'ensemble du territoire :

- **Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines** : prédominance des bacs collectifs pour les ordures ménagères et des sacs jaunes pour le tri sélectif hors verre
- **Bédarrides, Sorgues** : bacs individuels et collectifs pour les ordures ménagères et bacs individuels pour le tri sélectif hors verre
- La collecte du **Verre** s'effectue exclusivement en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire

■ A l'occasion de travaux d'aménagement du domaine public et de création de zones pavillonnaires ou d'habitat collectif, des points d'apport volontaire (*colonnes aériennes ou enterrées et bacs collectifs*) sont progressivement implantés. Ce mode de pré-collecte présentant de nombreux avantages, il est amené à être développé sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

■ La CCSC assure en régie l'installation, la distribution et l'entretien de ces matériels.

En 2022 :

107 points d'apport volontaire
(+30.5% par rapport à 2021)

14 320 bacs roulants individuels
(+10.2% par rapport à 2021)

1 950 bacs roulants collectifs
(-17% par rapport à 2021)



97 points d'apport volontaire
(+22.8% par rapport à 2021)

13 500 bacs roulants individuels
(19.5% par rapport à 2021)

240 bacs roulants collectifs
(+380% par rapport à 2021)



COLLECTE ET TRI

Les principaux enjeux à court terme pour atteindre les objectifs de recyclage :

- Accélérer la généralisation du tri à la source des déchets pour recycler 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 : en 2021, 54% de tri à la source des déchets pour recyclage (chiffres régionaux)
- Etendre les consignes de tri des emballages à 100% de la population concernée en 2022 : extension du tri mise en place en 2022 sur le territoire
- Proposer des solutions pour le tri des biodéchets : 24% des habitants du territoire équipés d'un composteur individuel
- Maintenir le taux de recyclage de 75 % des déchets issus de chantiers du BTP : en 2021, le taux de recyclage était de 83%

■ Maintenant, tous les papiers et tous les emballages se trient !



C'est plus simple : si c'est un emballage, alors il se trie !

Grâce à la modernisation du centre du SIDOMRA, une nouvelle étape a été franchie depuis novembre 2022 avec l'extension des consignes de tri (ECT).

Les habitants du territoire peuvent dorénavant déposer dans les colonnes, les bacs collectifs et individuels jaunes, les papiers et tous les emballages sans distinction comme : le métal, le papier, le carton léger, les briques alimentaires et, nouveauté, tous ceux en plastique, sans exception !

■ **Collecte du verre :**

148 points d'apport
volontaire



	Nombre de colonnes	Nombre d'hab par colonne	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation
CA Sorgues du Comtat	148	346	1426.18	1407.40	- 1.32%

Le verre est collecté depuis le centre de tri du SIDOMRA par la Société MINERIS qui le recycle à Vergèze en redevenant des bouteilles usinées par la Société PERRIER.

Le SIDOMRA participe à la recherche contre le cancer en reversant à la Ligue contre le Cancer, 3.05 euros, pour chaque tonne de verre collectée. Il a été collecté 5 419 tonnes de verre cette année.

En 2022, une subvention de 16 528 € a été versée à la Ligue contre le Cancer.



■ Les fréquences de collecte

Elles dépendent de la taille de la commune et de la densité d'habitat, chaque secteur étant collecté à minima une fois par semaine pour chaque flux. Elles sont restées inchangées en 2021.

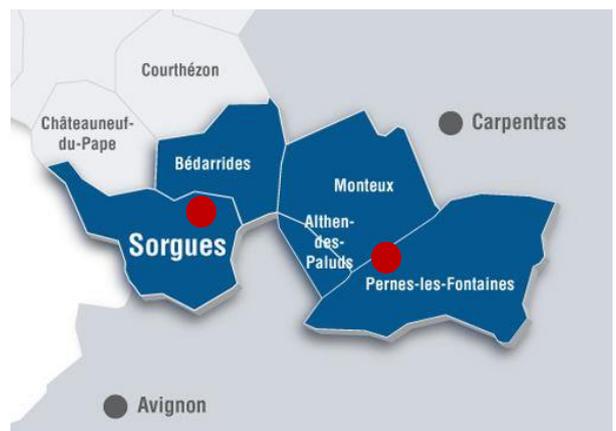


	Althen-des-Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes-les-Fontaines	Sorgues
Lundi	OM territoire	OM centre+ouest	OM centre+zone1	OM centre+zone1	OM centre+ouest1
Mardi		Sélectif zone1	OM centre+zone2 Cartons	OM zone2	OM centre +est+sud1 Sélectif zone1
Mercredi	Sélectif Territoire Cartons	OM centre+est	OM centre Sélectif Territoire	OM centre Sélectif Territoire	OM centre +nord+sud2
Jeudi	OM territoire	Sélectif zone2 Cartons	OM centre+zone1 Cartons	OM zone1 Cartons	OM centre Sélectif zone2 Cartons
Vendredi		OM centre	OM centre+zone2	OM centre+zone2	OM centre + ouest2+sud3 Sélectif zone3
Samedi			OM centre+périph		OM centre+périph

LES DÉCHETS OCCASIONNELS

Les Sorgues du Comtat gèrent deux centres de valorisation à Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Ils sont destinés à accueillir les déchets ménagers occasionnels non collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire tels que les végétaux, les encombrants ou encore les déchets dangereux.



Quotas et Facturation

- › Accès gratuit pour les particuliers et associations du territoire des Sorgues du Comtat avec application de quotas* journaliers et annuels
- › Accès payant pour les professionnels avec quotas* journaliers

*L'application de quotas journaliers permet de gérer au mieux le taux de remplissage des bennes et les rotations afin d'accueillir un maximum d'utilisateurs.

	Particuliers		Professionnels		
	Quota journalier	Quota annuel	Quota journalier	Tarif Territoire	Tarif Hors territoire
Gravats	1 m ³	6 m ³	3 m ³	30 €/m ³	60 €/m ³
Encombrants	2 m ³	20 m ³			
Végétaux	3 m ³	24 m ³			
Bois	1 m ³	6 m ³			

41 421,98 €
facturés
 aux apporteurs professionnels
 en 2022

LES COLLECTES ALTERNATIVES

■ Les encombrants

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne doivent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides. Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Afin de permettre aux personnes qui ne possèdent pas de véhicule adapté pour se rendre en déchetterie, la CASC propose de ramasser les encombrants gratuitement sur inscription. Cette collecte est donc réservée aux objets volumineux comme le gros électroménager, l'ameublement ou encore la literie.

Les objets collectés sont acheminés vers les déchetteries où ils sont triés par les agents dans les différentes bennes selon leur nature (D3E, meubles, ferraille, encombrants).

Les bailleurs sociaux sont équipés d'une carte de déchetterie et peuvent également faire le choix de passer par un prestataire privé pour l'enlèvement des encombrants en pieds d'immeuble.

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
<ul style="list-style-type: none"> •Monteux : Mardi •Pernes : Jeudi •Althen : Vendredi matin 	<ul style="list-style-type: none"> •Sorgues : Mardi 	<ul style="list-style-type: none"> •Bédarrides : 1er et 3ème Jeudi de chaque mois

Le service d'encombrants est composé de 2 agents sur Monteux, Pernes et Althen ; 4 agents sur Sorgues et 2 agents à Bedarrides. Sur l'ensemble du territoire 8 agents sont donc mobilisés.

Quantités estimées sur une semaine type sur le territoire :
(hors encombrants gérés par les bailleurs sociaux)

Tournée	Observations	Poids récoltés
Lundi	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Monteux	25 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Sorgues	15 m3
Mardi	Encombrants sur rdv chez les particuliers sur inscription pour la commune de Monteux	25 m3
	Encombrants sur rendez-vous chez les particuliers sur inscription pour la commune de Sorgues	25 m3
Mercredi	Encombrants des cités et résidences + dépôts sauvages sur la commune de Monteux	10/15 m3
	Encombrants des cités et résidences s+ sur la commune de Sorgues	25 m3
Jeudi	Une équipe déchets verts chez les particuliers sur inscription, pour la commune de Sorgues et une équipe pour les tournées de toutes les poubelles de ville/ZAC et ZI	25 m3
	Sur Pernes : tous les jeudis	
	Sur Bédarrides , les tournées d'encombrants s'effectuent tous les	15 m3

	premiers et troisièmes jeudis de chaque mois	Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-248400293-20230925-DE25092023
Vendredi	Tournées des PAV et dépôts sauvages. Sur inscription pour la commune d'Althen-Des-Paluds	20 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages pour la commune de Sorgues	10 m3
	La quantité collectée est estimée en moyenne à :	160 m3/semaine

A cette moyenne s'ajoutent les volumes des tournées organisées chaque semaine en lien avec les bailleurs sociaux.

En dehors des jours de collecte, les équipes assurent quotidiennement le nettoyage des dépôts illégaux sur le domaine public.

■ Les végétaux

Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de brûlage des végétaux, l'évacuation de ces déchets est devenue une vraie problématique pour les usagers et par ricochet pour la collectivité. Afin de désengorger les déchetteries mais aussi d'éviter les dépôts sauvages, plusieurs solutions de collecte ont été mises en place :



✓ 5 bennes à ridelles livrées chaque vendredi chez les particuliers, sur réservation pour être récupérées le lundi et vidées ensuite en éco-centres. Cela permet de désengorger les déchetteries et d'éviter les dépôts sauvages, pour la commune de Monteux.

✓ Chaque jeudi, une collecte de fagots ou en sacs d'un mètre cube maximum, sur inscription, est organisée.

Dans certains lotissements, des bennes sont également posées aux périodes des besoins les plus forts pour la commune de Sorgues.

✓ En début d'année, des points de collecte spécifiques sont aménagés en ville afin de récupérer les sapins.

■ Les cartons des professionnels

La collecte gratuite des cartons auprès des commerçants a permis d'amasser :

Commune	Poids/ semaine
Monteux	1.2T/ semaine
Pernes-les-Fontaines	1/ semaine
Sorgues	1.2T/ semaine
Total	3.4T/ semaine



3

LES PERFORMANCES DES COLLECTES

LES QUANTITES COLLECTEES



38 kg/hab

- 1.77%

Entre 2021 et 2022

CASC
2022

27 kg/hab

- 1.79%

Entre 2021 et 2022

307 kg/hab

- 2.92 %

Entre 2021 et 2022

40 kg/hab

PACA
2021

26 kg/hab

363 kg/hab

59 kg/hab

FRANCE
2021

46 kg/hab

304 kg/hab

Données 2021 (ORD&EC)

LES QUANTITES COLLECTEES PAR COMMUNE

■ Emballages légers - Papiers

	2019	2020	2021	2022	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Evolution % 2021/2022
Althen-des-Paluds	139,38	147,56	149,36	147.62	-1.16%
Bédarrides	167,02	158,46	160,98	152.82	-5.07%
Monteux	472,38	470,76	551,34	544.54	-1.23%
Pernes-les-Fontaines	381,54	395,44	416,70	426.20	2.28%
Sorgues	669,50	665,08	712,60	692.96	-2.76
Sorgues du Comtat	1 829,82	1 837,30	1 990,98	1 964.14	-1.35%

■ Verres

	2019	2020	2021	2022	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Evolution % 2021/2022
Althen-des-Paluds	72.60	92,36	91,18	85.36	- 6.38%
Bédarrides	144,67	175,24	171,46	175.68	2.46%
Monteux	333.85	320.68	346.74	357.40	3.07%
Pernes-les-Fontaines	341,13	345,07	368,52	377.18	2.35%
Sorgues	415.58	460,04	448.28	411.78	-8.13%
Déchetterie de Pernes	64,96	44,48	56,32	67.48	19.82%
Déchetterie de Sorgues	46,69	35,36	37,58	35.66	-5.11%
Sorgues du Comtat	1307.83	1393,39	1426,18	1407.40	-1.32%

■ Déchets ménagers

	2019	2020	2021	2022	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Evol% 2021/2022
Althen-des-Paluds	674,70	715,14	708,14	795.56	12.35%
Bédarrides	1 248,14	1 188,76	1 191,86	1091.16	-8.45%
Monteux	3 850,06	3 892,40	3 999,30	4001.26	0.05%
Pernes-les-Fontaines	3 249,14	3 238,42	3 246,30	2910.10	-10.36%
Sorgues	6 667,52	6 816,00	6 990,24	6693.14	-4.25%
Sorgues du Comtat	15 689,56	15 850,72	16 135,84	15 734.46	-2.49%

LES INDICATEURS PAR COMMUNAUTÉ

	Les tonnages de verre				
Communauté	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation
CA Grand Avignon	507	304	3 432,06	3 614,41	5,31 %
CA Sorgues du Comtat	148	346	1 426,18	1 407,40	-1,32 %
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	42	298	396,86	396,88	0,01%
TOTAL	697	312	5 255,10	5 418,69	3.11 %

	Les tonnages ordures ménagères entrants par Communautés		
Origine	2021	2022	% de variation
Le Grand Avignon	55 001,09	53 928,33	- 1,95%
Les Sorgues du Comtat	16 135,84	15 734,46	- 2,49%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 228,86	3 130,46	- 3,05%
TOTAL	74 365,79	72 793,25	- 2,11%

	Les tonnages de déchets recyclables		
Communauté de Communes	Collecte sélective 2021	Collecte sélective 2022	% de variation
Le Grand Avignon	4 950,68	5 221,46	5.47 %
Les Sorgues du Comtat	1 990,98	1 964,14	-1.35 %
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	366,86	338,54	- 7.72 %
TOTAL	7 308,52	7 524,14	2,95 %

- Deux déchetteries intercommunales sont présentes sur le territoire :
 - Déchetterie des Jonquiers de Pernes-les-Fontaines : Route de Velleron
 - Déchetterie de Sorgues : Petite Route de Bédarrides

Horaires d'ouverture 2022

> 15 octobre au 15 avril

- Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h - 13h30 / 16h30
- Samedi : 8h / 16h

> 16 avril au 14 octobre

- Du lundi au vendredi : 07H30 à 12h00 / 13H30 18h30
- Samedi : 8h / 16h

Nouveaux aménagements en déchetteries

Au deuxième trimestre 2022, deux projets de rénovation en déchetteries ont été engagés avec d'une part un volet de sécurisation pour lutter contre les vols et la défense incendie et d'un autre un volet environnemental et valorisation avec l'installation d'espaces de réemploi

Pour le volet sécurisation :

- 1) Renforcement de la structure de l'accès principal de la plateforme pour sécuriser les passages des usagers
- 2) Pose de clôtures (panneaux rigides) et portails de 3 mètres pour dissuader les pénétrants avec mise en place d'un système de sécurité : alarme anti-intrusion + contacteur portail + bornes de détection
- 3) Défense incendie : Mise en place d'une retenue d'eau de 120 m³ (bâche hors-sol)

Pour le volet Environnemental :

- 1) Mise en place d'un Pare-papier : filet de protection de 6 mètres de hauteur afin d'éviter que tout détrit volatile ne s'égaré dans l'environnement.
- 2) Aménager des espaces réemploi : projet d'acquisition de deux chalets en plastique recyclé afin que les usagers puissent y déposer des objets réutilisables.
- 3) Mise en place d'un caisson maritime pour le stockage des D3E afin de faciliter leur reprise par les éco-organismes et éviter les vols.

Ces projets ont demandé l'investissement d'une enveloppe de 215 758,48 € et ont été soutenu par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux sur le volet investissement).

Modalités d'accès en déchetteries

- Les déchetteries des Sorgues du Comtat sont ouvertes aux habitants de la communauté d'agglomération, à savoir les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. Par extension, en plus des particuliers de ces communes, les déchetteries accueillent également les services municipaux et les professionnels. L'accès aux déchetteries est réservé aux seules personnes ayant leur résidence principale ou secondaire, leur commerce ou leur entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. A titre dérogatoire, les entreprises dont le siège est implanté en dehors des cinq communes membres pourront accéder aux déchetteries à condition de pouvoir présenter un justificatif de chantier sur le territoire.
- Les déchetteries ferment leurs portes 10 minutes avant l'horaire indiqué afin que les derniers apporteurs vident leurs déchets et que les gardiens puissent effectuer le rangement et le nettoyage des sites. Les sites sont fermés les dimanches et jours fériés. L'accès aux sites est formellement interdit en dehors des heures d'ouverture. L'accès aux sites sera systématiquement soumis au contrôle des agents pour tous les apporteurs, quels qu'ils soient, avec lecture optique du badge et vérification de la nature et du volume des déchets apportés.

■ Contrôle d'accès

Le système de contrôle d'accès mis en place à l'entrée des déchetteries des Sorgues du Comtat permet de :

- ✓ Vérifier l'origine des apports et le type d'utilisateur.
- ✓ Enregistrer les apports et permettre la facturation des professionnels.
- ✓ Suivre et analyser la fréquentation et les catégories de déchets apportés par type d'utilisateur.



Ce contrôle est soumis à la présentation d'un badge numéroté fourni gratuitement par les Sorgues du Comtat, après examen de la demande déposée par l'utilisateur et contrôle des pièces justificatives.

■ Enregistrement des apports et facturation

Les apports (catégories et volumes) sont enregistrés par les gardiens sur présentation du badge d'accès sur une console numérique reliée à la plateforme de gestion des déchetteries.

- ✓ Apports gratuits :

Quelle que soit leur nature et dans la limite des quotas quotidiens et annuels fixés dans le tableau annexé, les apports sont gratuits pour les habitants et associations loi 1901 du territoire communautaire.

- ✓ Apports payants :

Les apports des professionnels sont facturés dès le premier mètre cube selon la grille tarifaire fixée par délibération du Conseil Communautaire présentée en annexe.

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil Communautaire.

■ Comptes créés en 2022 :

Particuliers et Associations

- 1346 soit au total 16 621

Professionnels du Territoire

- 35 soit au total 458

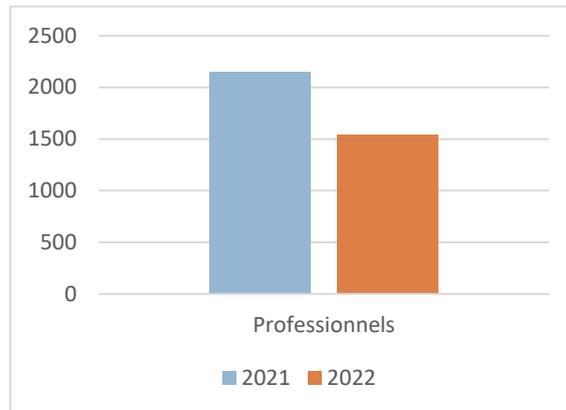
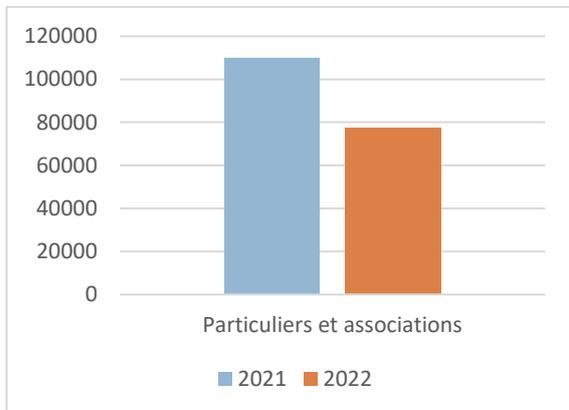
Professionnels Hors Territoire

- 2 soit au total 33

Evolution du nombre de passages dans les déchetteries

99_DE-084-2484 00293-20230925-DE25092023_

	2021	2022
Particuliers et associations	109 746	77 743
Professionnels	2 151	1 541



Déchetterie de Pernes :

en tonnes	Encombrants	Gravats	Déchets Verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2019	1 803	2 478	2 863	611	272	381
2020	1 833	2 301	2 631	569	261	494
2021	2 295	2 711	2 817	693	312	510
2022	2 337	2 014	2 540	699	295	424

8 309 tonnes collectées sur la déchetterie de Pernes en 2022



Déchets refusés

Amiante, Bouteilles de gaz, Cadavres d'animaux, Déchets médicaux et dangereux, Ordures ménagères, Plastiques agricoles.

■ Déchetteries de Sorgues :

en tonnes	Encombrants	Gravats	Déchets Verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2019	1 741	2 705	3 025	794	221	345
2020	1 694	2 778	2 786	748	222	357
2021	1829	3237	2973	687	257	367
2022	1970.64	3561.55	3006.02	719	272	282

9 810 tonnes collectées sur la déchetterie de Sorgues en 2022



Déchets refusés

Amiante, Bouteilles de gaz, Cadavres d'animaux, Déchets médicaux et dangereux, Ordures ménagères, Plastiques agricoles.

LES AUTRES COLLECTES

■ Les textiles, linges et chaussures :

Le Relais, un réseau d'entreprises à but socio-économique, leader en France dans la collecte, le tri et la valorisation de textiles usagés, créant localement des emplois avec lequel Les Sorgues du Comtat s'associe.



37 colonnes sur le territoire

85 friperies

2 200 emplois solidaires créés

Le Relais donne une seconde vie aux textiles



La collecte sur le territoire

Communes	Nombre containers	Volume collecté (kg) en 2022	Kg/hab
Althen-des-Paluds	4	12 963	4.83
Bédarrides	1	1 774	0.34
Monteux	11	3 4881	2.9
Pernes-les-Fontaines	8	33 056	3.27
Sorgues	13	32 198	1.77
Total	37	114 872	2.38

■ Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (*DEEE ou D3E*) désignent tous les appareils électriques en fin de vie. Tout comme les ampoules, ils représentent une importante source de matières premières tout en étant **dangereux pour l'environnement**.

La CASC a conventionné avec Ecosystem pour assurer la collecte, la dépollution et le recyclage de ces déchets depuis 2007.



Résultats de la collecte en 2022 par Ecosystem :

2022	Quantité (T)	Evolution % par rapport à 2021
DEEE ménagers collectés	242.5	+4.2%
Dont Lampes collectées	1.9	+ 153.3%

Ces collectes en 2022 équivalent à :

- **27 742 appareils électriques et électroniques soit 4.8kg d'appareils par habitant et par an**
- **21 406 lampes** soit 0.4 lampes par habitant et par an

Les soutiens versés par Ecosystem à la collectivité sont de 21 555€ pour 2022 (+6.9% par rapport à 2021).



- *Le recyclage de ces produits a permis d'éviter l'émission de 195 tonnes de CO2 non émises soit l'équivalent de 1 761 089km en voiture*
- *769 tonnes de CO2 éliminées grâce au traitement des gaz polluants soit l'équivalent de 769 tonnes de CO2 absorbée par 64 061 arbres pendant 1 an*

■ Piles et Batteries :

- ✓ **912 kg** de piles et accumulateurs usagés ont été collectés en 2022
- ✓ Récapitulatif de l'historique des collectes sur les 3 dernières années



Collecte 2020
866 kg



Collecte 2021
1488 kg



Collecte 2022
912 Kg



■ Les Déchets Diffus Spécifiques

Les cartouches d'encre /LVE -Conibi :



Les cartouches usagées sont nocives pour l'environnement et pour la santé. Elles contiennent en effet de nombreux éléments très toxiques : plastique non biodégradable, oxyde de fer, aluminium, arsenic, nitrate d'argent et bien sûr des résidus d'encre. En outre le plastique utilisé peut mettre jusqu'à un millier d'années pour se décomposer.

On estime que si toutes les cartouches d'encre étaient réutilisées au moins une fois, les déchets liés aux consommables de l'impression seraient réduits de moitié. Sachant qu'une cartouche d'encre peut être réemployée entre 3 et 7 fois, le calcul est vite fait !

Aux Sorgues du Comtat, les cartouches sont récoltées par LVL, Printerre et Conibi pour le Siège du Comtat.



Les DDS



Les DDS sont des produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement qui ne doivent en aucun cas se retrouver dans la nature, les ordures ménagères ou les canalisations. Ils sont de plusieurs catégories d'usages :

- **bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone
- **entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement, anti-goudron
- **produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois
- **entretien de piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH
- **jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide
- **chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyeur de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage

Collectés par l'éco-organisme ECODDS. Ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique lorsque c'est possible et sont, dans tous les cas, éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

■ Les huiles usagées :



C'est en moyenne 100L d'huiles alimentaires collectées par mois dans les déchetteries de Sorgues et de Pernes-les-Fontaines soit environ **1 200L en 2022**.

L'Association Végétoil se charge du recyclage et de valoriser les huiles alimentaires, les graisses chez les particuliers, les professionnels ainsi que dans les collectivités afin de créer du biocarburant respectant les normes environnementales. Environ 270 000 tonnes d'huiles alimentaires usagées sont produites actuellement en France. Dont 25% seulement seraient recyclées.



■ Les déchets agricoles :

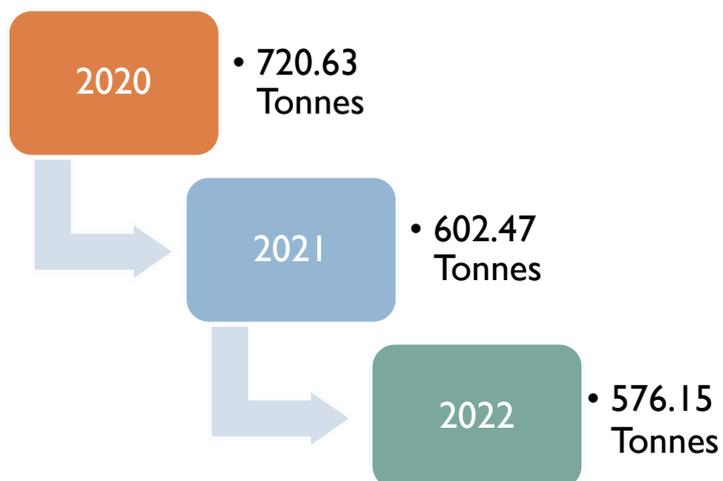


RécuPAGRIE est une plateforme de recyclage qui fonctionne sous la forme associative, dirigée uniquement par des agriculteurs. Partenaire historique de l'association, les Sorgues du Comtat l'ont accueillie en 2020 sur un nouveau site mieux aménagé et plus accessible attendant à la déchetterie de Pernes-les-Fontaines

L'objectif est de permettre aux agriculteurs du territoire de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleurs...) sur notre site, afin d'éviter que ces derniers ne finissent dans la nature.

Au-delà de la lutte contre la pollution, la valorisation de ces déchets permet également d'économiser des ressources en offrant une nouvelle vie à ces plastiques ainsi transformés en sacs poubelle, sacs de tri sélectif etc...

Apports des Sorgues du Comtat sur la plateforme : évolution entre 2020 et 2022



- ✓ A ce jour, RECUP'AGRIE compte plus de 350 adhérents soit une trentaine de nouveaux exploitants venant également d'autres intercommunalités de Vaucluse.
- ✓ En 2022, la cotisation annuelle pour chaque exploitation agricole a été fixée à 100€, Elle sera inchangée en 2023
- ✓ RécuPAGRIE est une entreprise pionnière qui joue un rôle économique et environnemental importante.

Au total, plus de 1 127 tonnes de plastiques ont été collectés sur la plateforme via les apports des différentes communes. A cela s'ajoute 3.4 tonnes de big bag, 151 tonnes de gaines d'irrigation ainsi que 10.8 tonnes de filets paragrêle. Les apports en DIB représentent 73.18 tonnes.

Le total de ces apports toutes matières confondues représente plus de **1 292 tonnes**.

Les apports de la CASC représentent quant à eux **42.2%**.

4

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets ménagers et assimilés

■ Le Sidomra :



Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon

➤ Evolution Tonnages d'OM Incinérées

Communes	Total tonnages incinérés 2022	Population	Moy/hab/an/kg en 2022
Athen les Paluds	795.56	2869	277.30
Bédarrides	1 091.16	5432	200.88
Monteux	4 001.26	13 206	302.99
Pernes-les-Fontaines	2 910.10	10 578	275.11
Sorgues	6 693.14	19 176	349.04
Total Sorgues du Comtat	15 734.46	51 261	306.95
Ecart 2021/2022	- 401.38		

➤ Evolution Tonnages de Tri

Communes	Total tonnages 2022	Population	Moy/hab/an/kg en 2022
Athen les Paluds	147.62	2 869	51.45
Bédarrides	152.82	5 432	28.13
Monteux	544.54	13 206	41.23
Pernes-les-Fontaines	426.20	10 578	40.29
Sorgues	692.96	19 176	36.14
Totalité Sorgues du Comtat	1964.14	51 261	38.32
Ecart 2021/2022	-26.84		

➤ **Les indicateurs par habitant**

Matière	Total tonnage 2022	Ratio kg par habitant 2022
Emballages légers / papiers	1964.14	38.32
Verre	1407.40	27.46
Déchets ménagers	15 734.46	306.95

■ **Participation au fonctionnement du Syndicat :**

Dix élus communautaires et dix suppléants siègent au comité syndical où ils représentent l'EPCI.



Mr Jean BERARD
Délégué Maire de
Bédarrides



Mr Aurélien CARLES
Délégué
Aithen des Paluds



Mr Fulgencio BERNAL Délégué
Pernes les Fontaines



Mr Cyrille GAILLARD
Délégué
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLIVI
Déléguée
Monteux



Mr Mario HARELLE
Délégué
Monteux



Mme Emmanuelle ROCA
2^e Vice-présidente
Sorgues



Mme Magali DEFUENTES
Déléguée
Bédarrides



Mme Aurélie VERNHES
Déléguée
Pernes les Fontaines



Mr Marc MOSSÉ
Délégué
Aithen des Paluds

Chaque EPCI membre contribue financièrement aux charges syndicales selon :

- ✓ Son nombre d'habitants pour l'investissement (environ 30% de la contribution).
- ✓ Les quantités d'ordures ménagères apportées et incinérées pour le fonctionnement (environ 70% de la contribution).

Les apports de tri sélectif n'engendrent pas d'appel à participation, leur traitement est financé par les soutiens des éco-organismes et les reventes de matériaux.

■ **Participation de la CASC pour 2022 :**

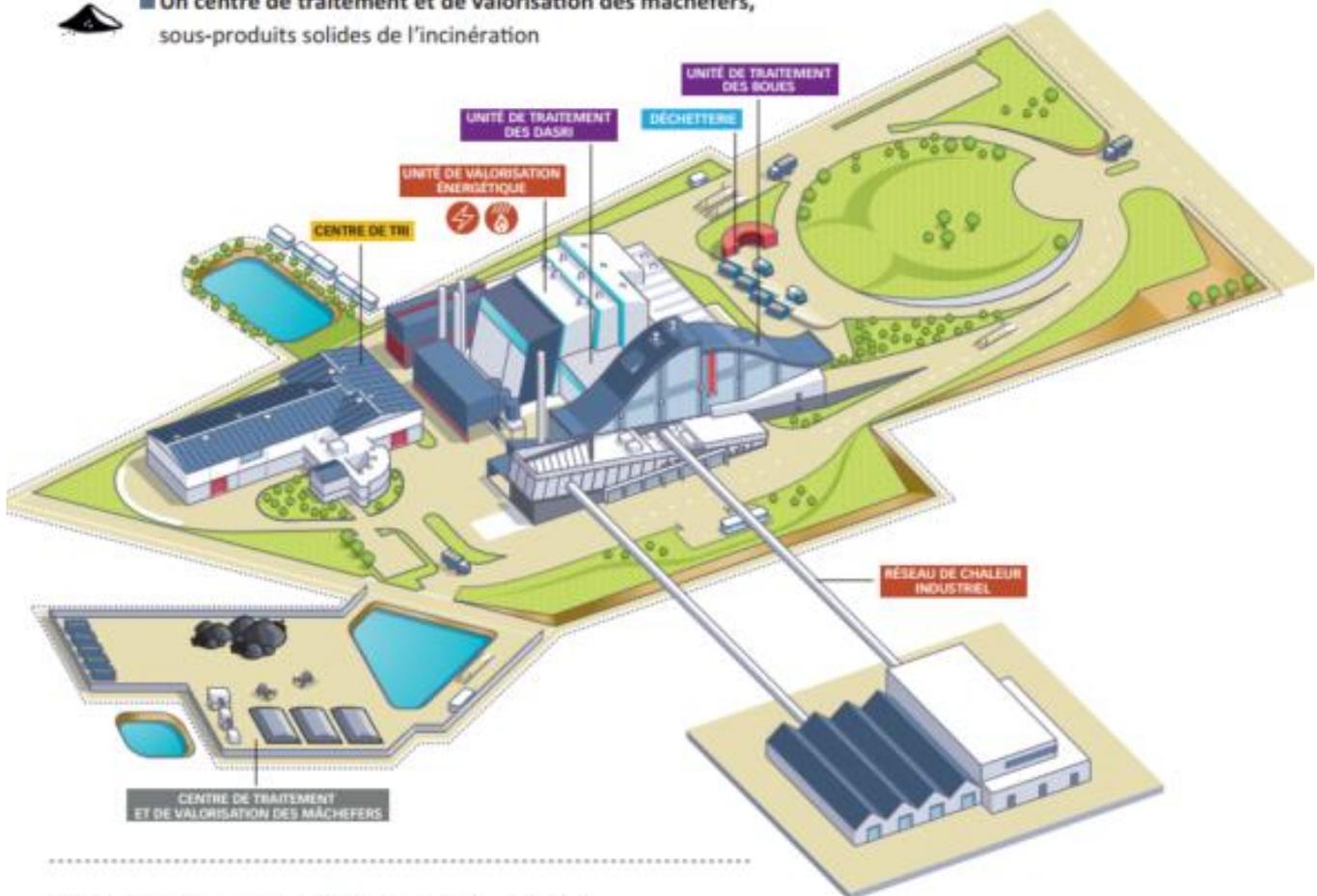
Communauté	Montant TTC /2021	Montant TTC /2022	% de participation
CASC du Comtat	1 874 265	2 377 140	26.83%

■ Le traitement et la valorisation des déchets :

Le SIDOMRA a confié à NOVALIE une délégation de service public pour exploiter le pôle multi-filières de Vedène où sont regroupées des activités de valorisation matière et de valorisation énergétique

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :

- Une déchetterie
- Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables
- Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :
 - Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
 - Les boues non compostables ou non épandables
- Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

■ Déchetterie

11 000 tonnes
de déchets issus des apports
des particuliers, des artisans et des
commerçants

■ Centre de tri

23 000 tonnes
de déchets ménagers recyclables

■ Unité de valorisation énergétique

225 400 tonnes
de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non
recyclables,
dont 17 400 tonnes
de déchets dits spécifiques :
■ des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11
000 tonnes par an
■ des boues non compostables ou non épandables provenant de
stations d'épuration

■ Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)

87 500 tonnes
de mâchefers résultant d'unités
de valorisation énergétique
de déchets non dangereux

Les autres filières de traitement :

Type de déchets	Prestataire	Filière de valorisation
ENCOMBRANTS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 1</i>)	Enfouissement
GRAVATS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 2</i>)	Concassage Réemploi
VEGETAUX	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 3</i>)	Broyage Compostage
BOIS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 4</i>)	Valorisation Réemploi
CARTONS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 5</i>)	Recyclage Réemploi
DDS	SPUR (<i>marché 2018-155 lot 6</i>) ECODDS	Valorisation énergétique Recyclage
METAUX	ROSSI (<i>marché 2018-155 lot 7</i>)	Broyage Réemploi
MOBILIER	ECOMOBILIER	Valorisation Réemploi
PNEUS	SDS	Broyage Réemploi
D3E	OCAD3E	Valorisation Recyclage
PILES	OCAD3E	Valorisation Recyclage
HUILE DE VIDANGE	SPUR	Recyclage Réemploi
HUILE ALIMENTAIRE	VEGETOIL	Carburant

5

BILAN FINANCIER



BUDGET

Le budget est extrait du compte administratif ; il fait état des dépenses et des recettes comptabilisées au titre de l'exercice comptable 2022. Un budget annexe, dont l'objet est d'établir le coût réel d'un service, a été créé le 1^{er} Juillet 2022. Il s'agit également d'assurer que le service est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants du CGCT et voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

Dépenses

2020 : 7 089 335 €

2021 : 7 758 902 €

2022 : 8 453 939 €



Recettes

2020 : 7 792 791 €

2021 : 8 146 433 €

2022 : 8 869 026 €

(Hors investissement)

LES DEPENSES

REÇU EN PREFECTURE

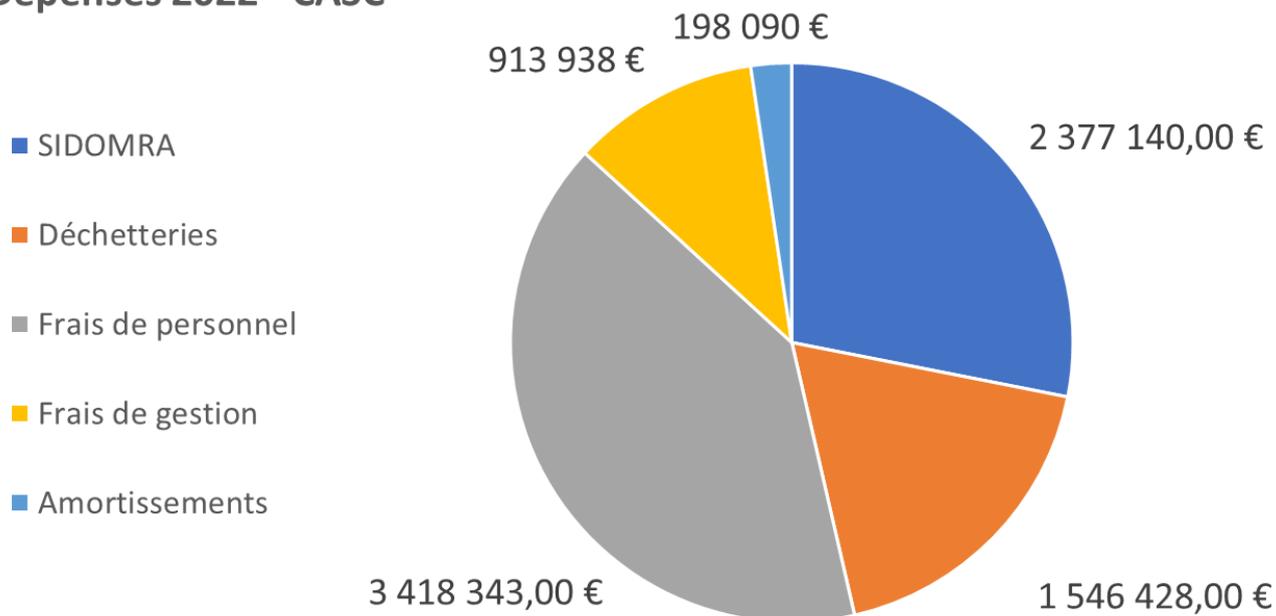
1e 02/10/2023

Application agréée E-legalite.com

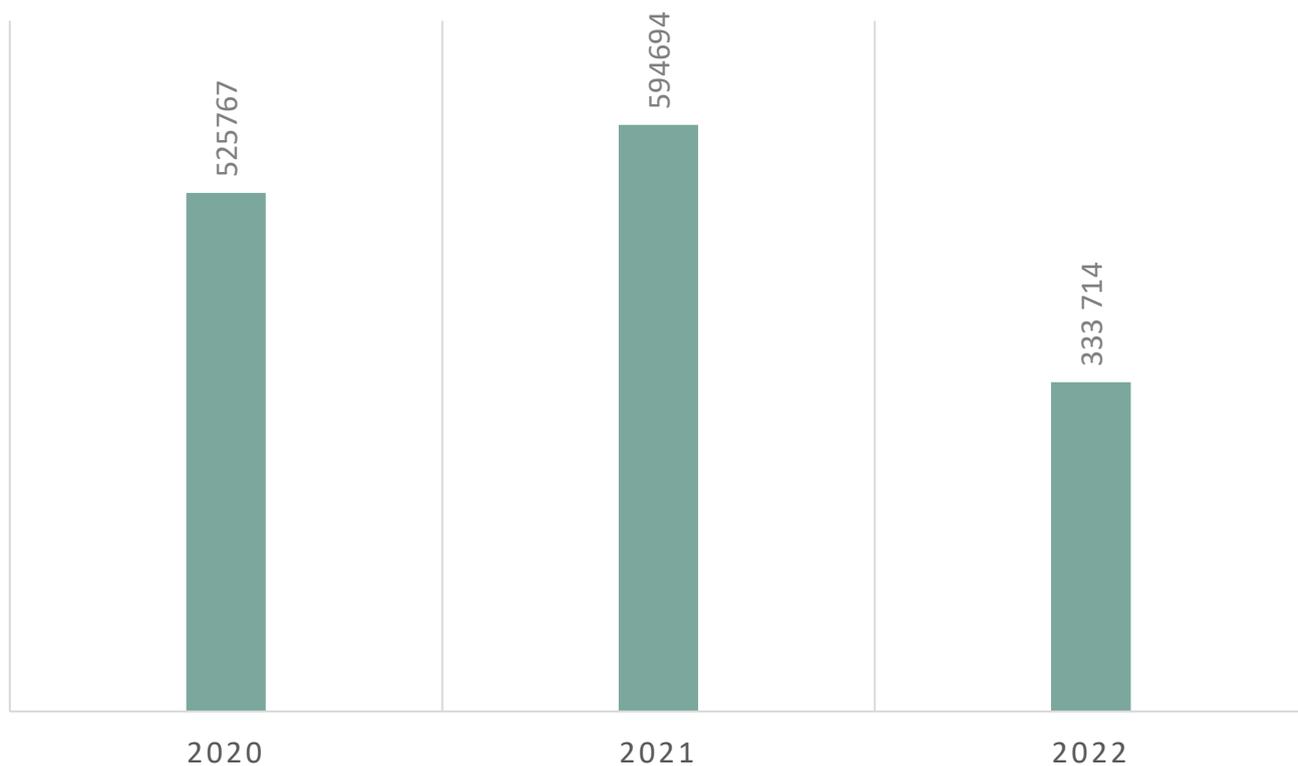
99_DE-084-248400293-20230925-DE25092023

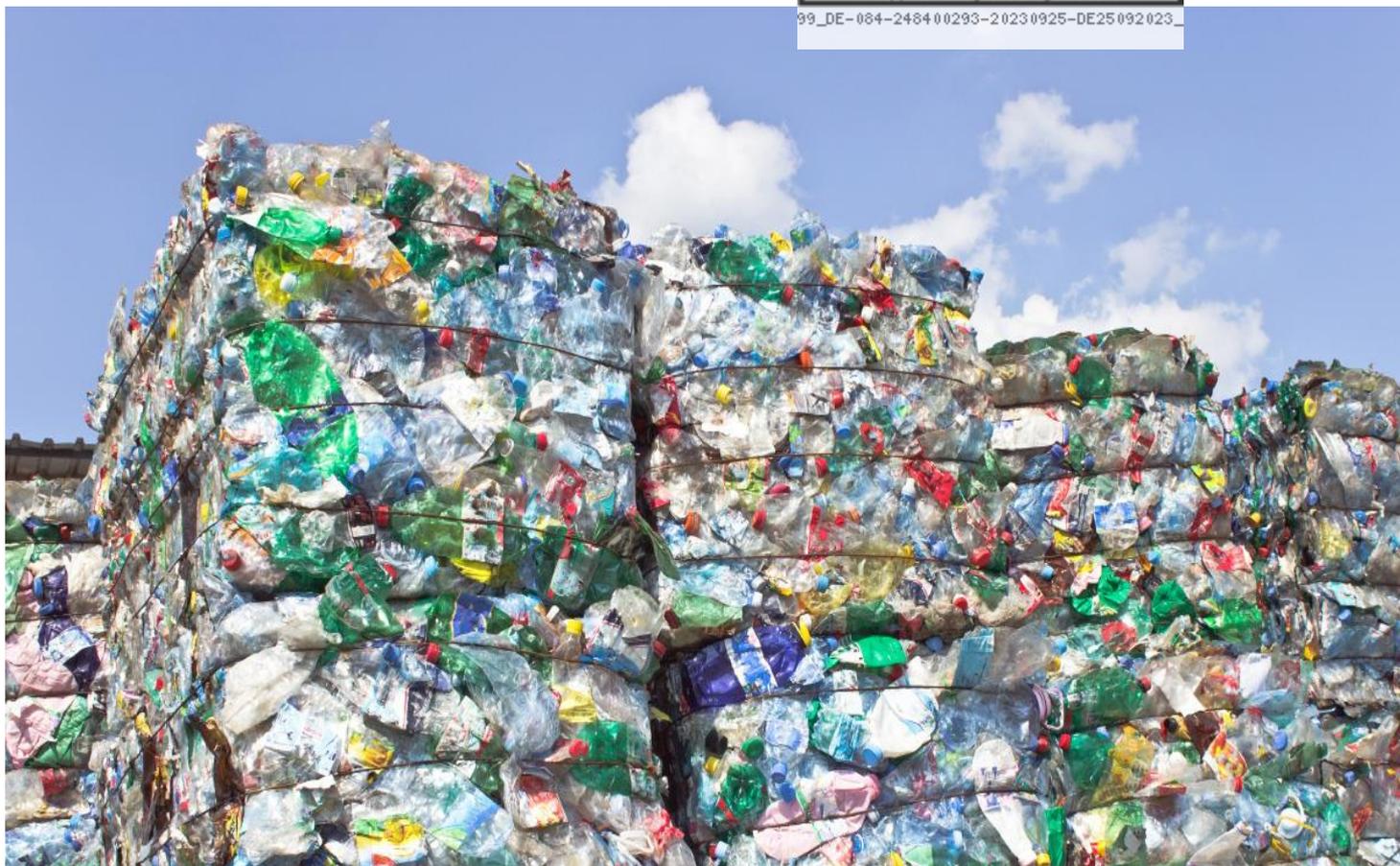
REPARTITION DES DEPENSES EN 2022

Dépenses 2022 - CASC



DÉPENSES INVESTISSEMENT CASC 2020 - 2022



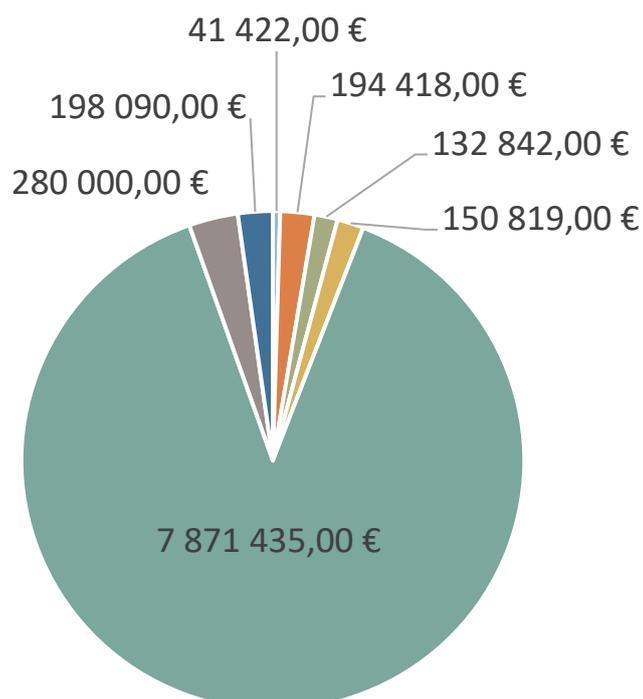


LES RECETTES

REPARTITION DES RECETTES EN 2022

Recettes CASC - 2022

- Facturation déchetteries professionnels
- Vente de matériaux
- Soutiens et aides
- Remboursement salaires
- Taxe OM
- subvention d'équilibre
- Amortissements



■ **Les Ventes de Matériaux (€ HT) :**

Vente matériaux

Flux	Tiers	2021	2022	% d'évolution
Cartons	SUEZ	86736,18 €	76 007,07 €	-12,37
Platinage	ROSSI	*229 140.32 €	118 410,92 €	-48,32
		315876,5 €	194 417,99 €	-38,45

* ce montant inclut un rappel de revente de platinage de 42 005.76€ HT correspondant au second semestre 2020

■ **Les Soutiens :**

Flux	Tiers	2021	2022
Déchets dangereux	ECO DDS	3 193.81 €	3 131,20 €
Déchets électriques et électroniques	OCAD3E	19 519.40 €	22 065 €
Meubles	ECOMOBILIER / ECOMAISON	27 021.50 €	29 002,00 €
Aide ambassadeurs du tri	SIDOMRA	-	49 740,00 €
Subvention ECT	CITEO	-	28 904,00 €
		66 403.14 €	132 842,20 €

PROJETS 2023 :

cap sur la

prévention des

déchets

Programme de
Prévention des
Déchets Ménagers
et Assimilés
(PLPDMA)

Le PLPDMA va orienter la politique publique du cycle des déchets des Sorgues du Comtat vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets. Ce programme orientera donc les stratégies en matière de prévention des déchets de 2024 à 2029 sur le territoire.

Biodéchets

- Aboutissement de l'étude sur le tri à la source des biodéchets et l'optimisation de la collecte des déchets du territoire
- Lancement d'une expérimentation de collecte à destination des habitants et installation de composteurs collectifs
- Traitement des biodéchets en circuit court à proximité du territoire, en compostage pour améliorer la qualité des sols

Réemploi

- Mise en place de chalets du réemploi sur les deux déchetteries du territoire
- Travail de concertation pour l'élaboration d'un diagnostic réemploi sur le territoire
- Travail sur l'éco-exemplarité en interne, en lien avec les objectifs du SRADDET notamment

Déchets
d'activités
économiques

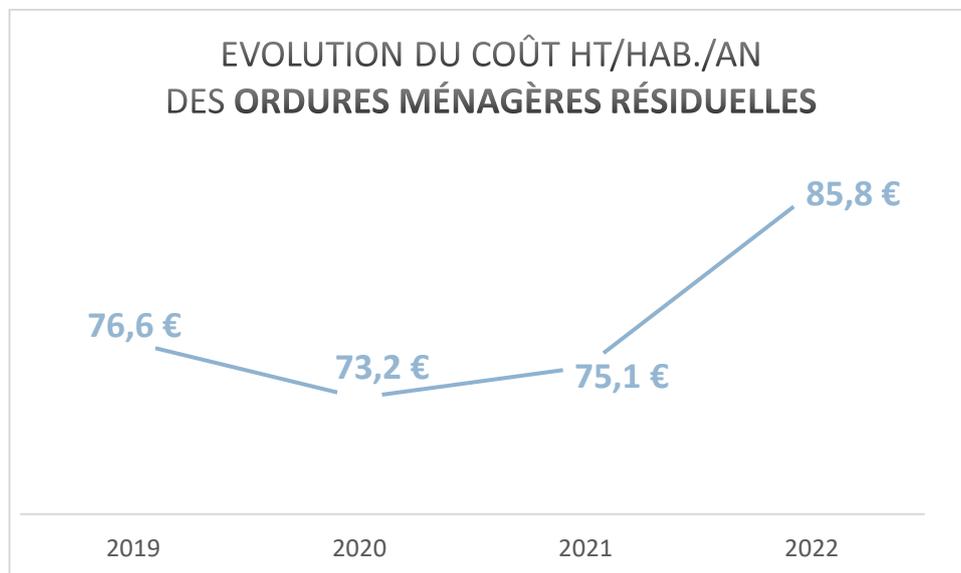
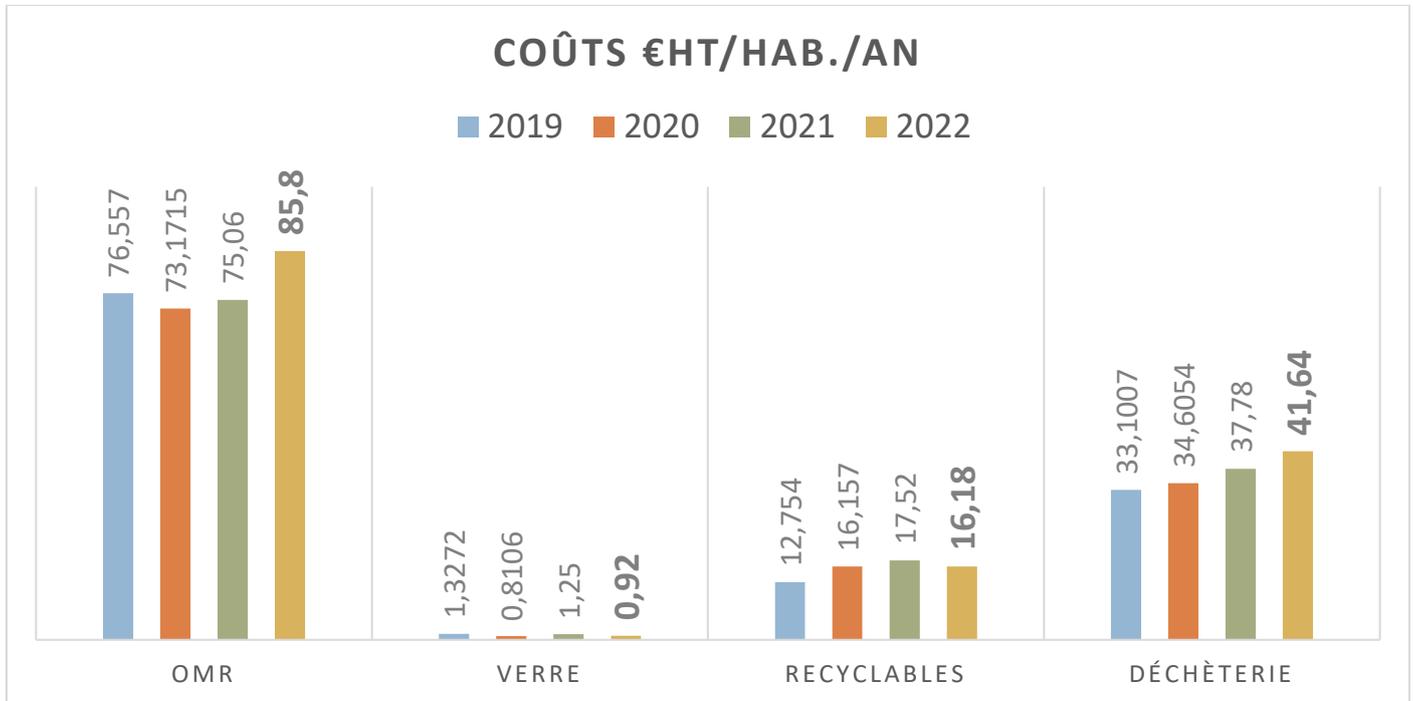
- Lancement d'une étude afin de faire un diagnostic des producteurs de déchets considérés comme professionnels sur le territoire afin d'évaluer les volumes produits et les coûts associés avec l'objectif de mise en place de la redevance spéciale
- Accompagnement des professionnels aux bons gestes de tri et de prévention de leurs déchets

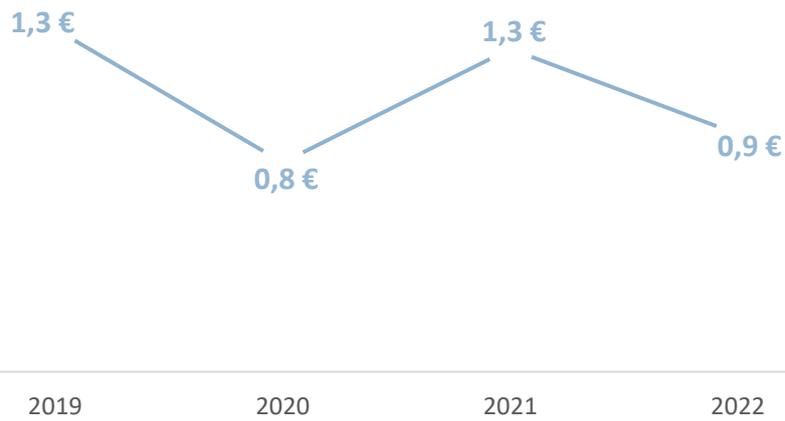
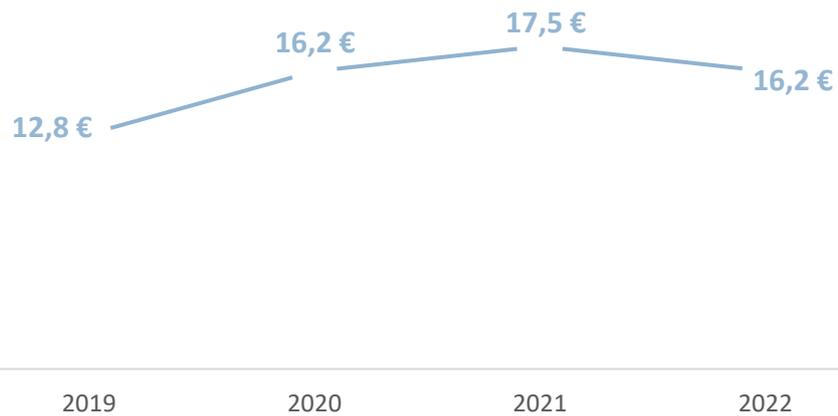
Déchets diffus

- Lancement d'une étude de plan de nettoyage afin d'identifier les déchets diffus des centres des communes
- Travail sur la problématique des mégots
- Travail sur les dépôts sauvages
- Sensibilisation des usagers à la préservation de l'environnement

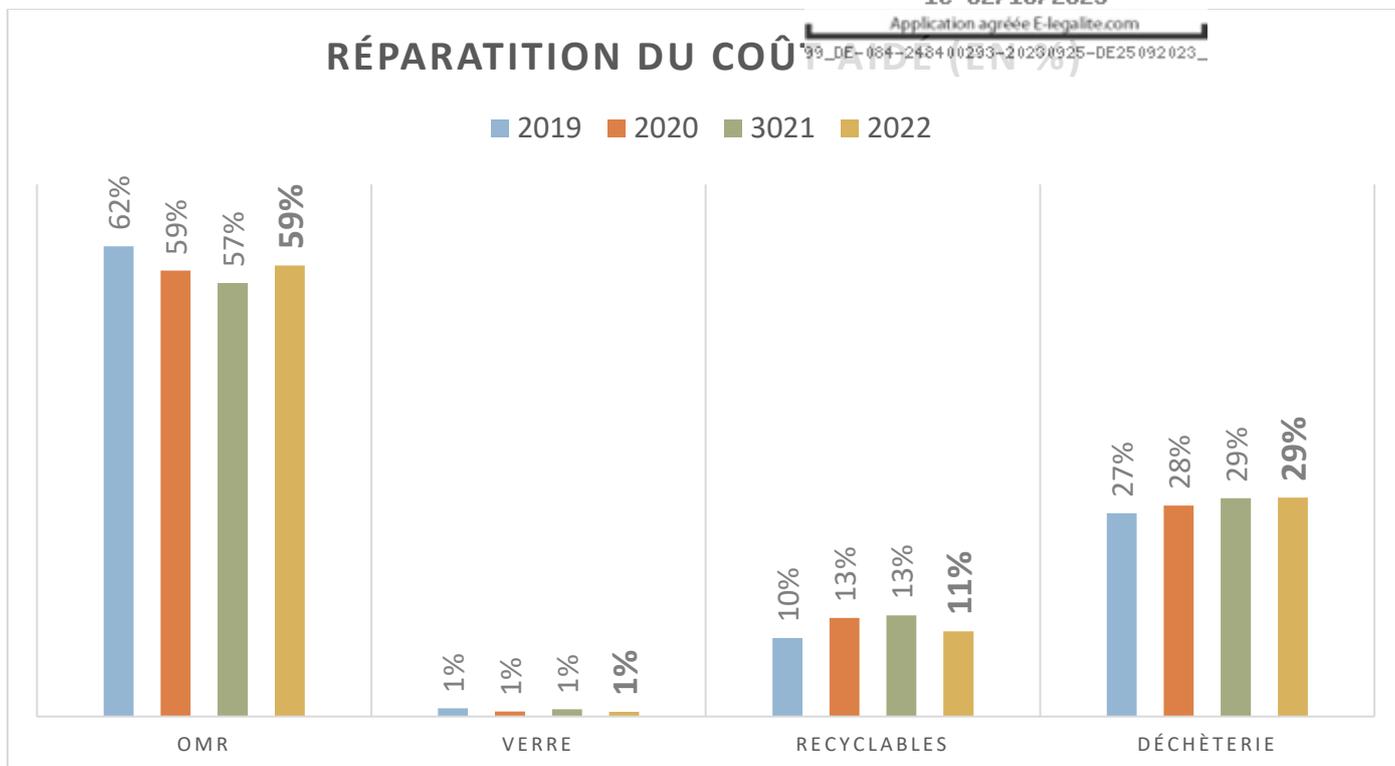
Annexe : matrice des coûts

L'observation des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) repose sur l'outil standard national de référence appelé « matrice des coûts ». L'ADEME réalise chaque année des référentiels sur le coût et le financement du SPGD. Cette matrice répertorie de manière analytique les coûts de fonctionnement en intégrant les amortissements et permet de générer des ratios de coûts par flux, par habitant et à la tonne comme présenté ci-dessous.

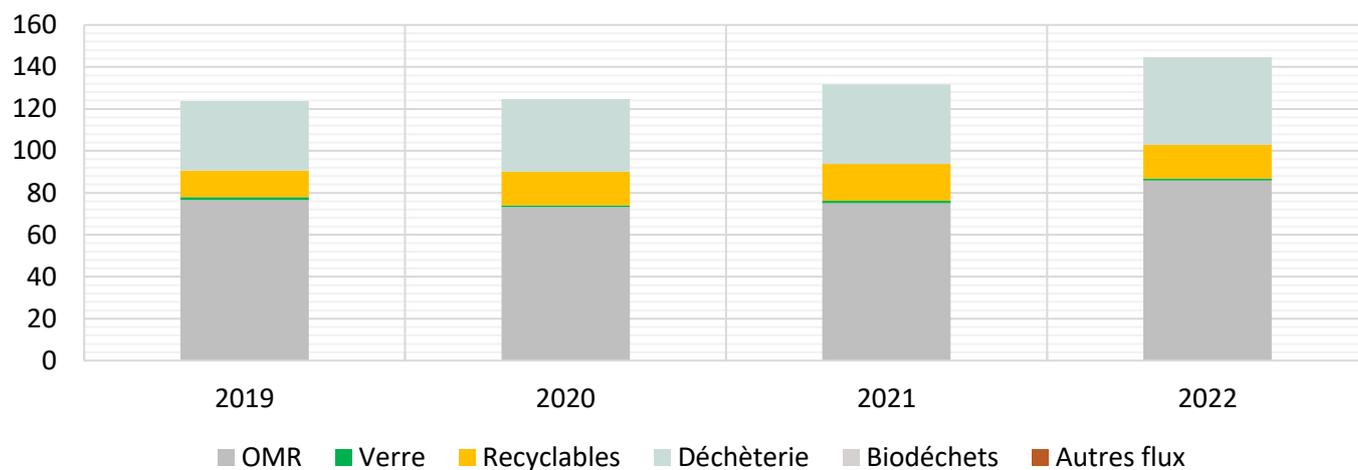


EVOLUTION DU COÛT HT/HAB./AN
DU VERREEVOLUTION DU COÛT HT/HAB./AN
DES RECYCLABLESEVOLUTION DU COÛT HT/HAB./AN
EN DÉCHETTERIE

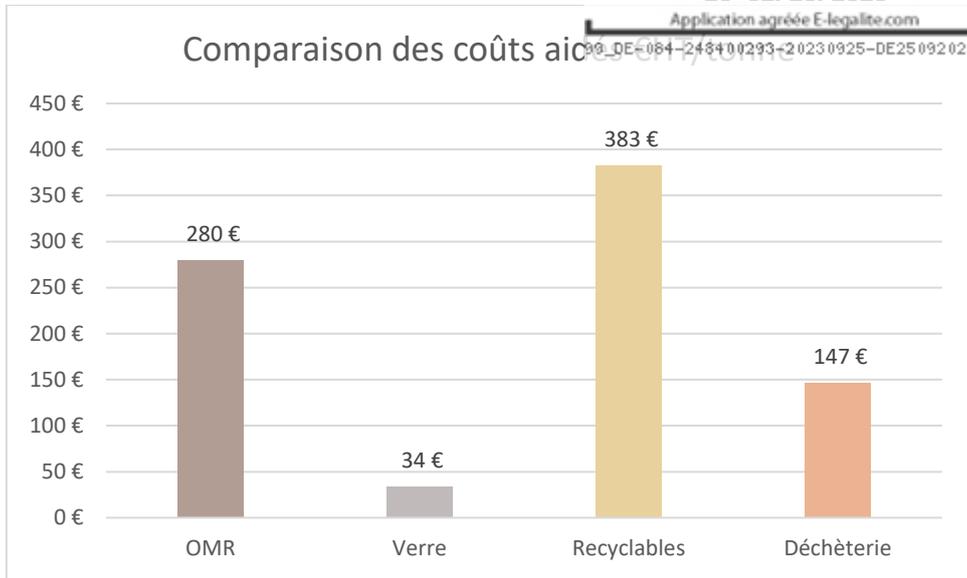
RÉPARTITION DU CÔÛT AIDÉ (EN %)



Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



Comparaison des coûts aides en volume



RAPPORT ANNUEL

EXTENSION SIDOMRA 2022



COMMISSION

TECHNIQUE

Directeur de la publication :

Joel GUIN

Camille JULLIEN

Rédacteur en chef :

Camille JULLIEN

Rédaction :

Camille JULLIEN

Sophie MASANTE

Muriel MILESI

Conception, réalisation :

Sophie MASANTE

Crédits photos :

Sophie MASANTE, Eric PETITJEAN, Gilles GIORDANI.

Infographie :

Stéphane JUNGERS, FREEPIK.

Impression :

Espace DUPONT Atelier numérique - le Pontet



649, Avenue Vidier - 84270 VEDENE

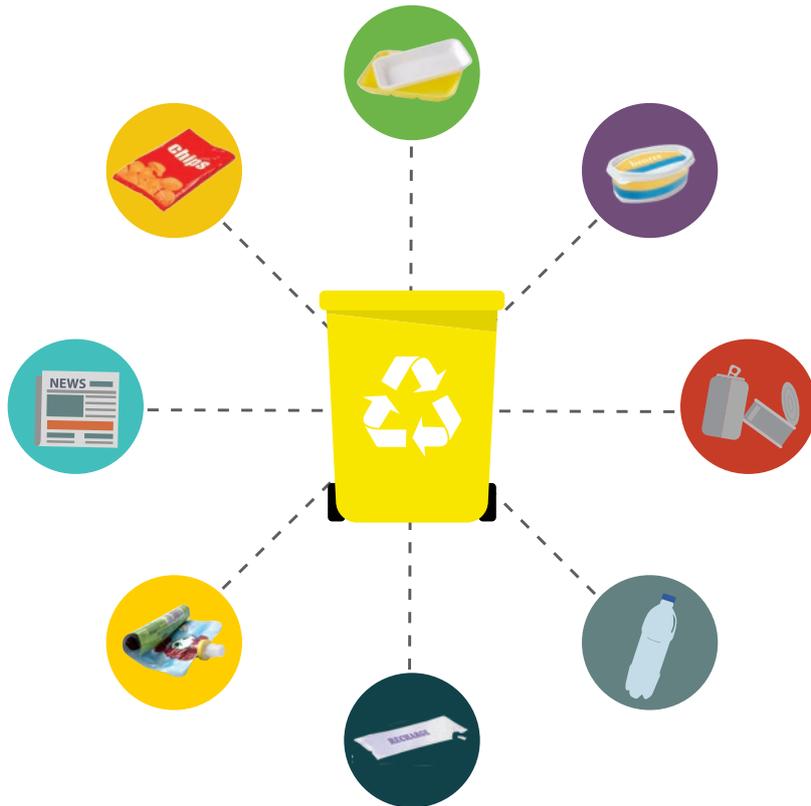
Tel 04 90 31 57 40 - Fax 04 90 31 13 66

www.sidomra.com

RAPPORT ANNUEL

sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2022



Cadre juridique du RSPPGD

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité des déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme «prévention et gestion».

Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier. L'article L. 2224-17-1 du CGCT précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport est également présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est ensuite transmis aux communautés de communes et d'agglomération membres pour présentation en Conseil Communautaire et mis à disposition du public dans les locaux administratifs du Syndicat sur le site Internet «www.sidomra.com».

Remerciements

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire syndical,

Aux Présidents des Communautés, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des Collectivités Locales qui relaient, sur le terrain l'action du SIDOMRA.

A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LA LIGUE CONTRE LE CANCER, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE, KNET PARTAGE...

Le présent document, réalisé en interne, est issu de l'analyse détaillée de l'activité et des résultats du SIDOMRA.

Avertissement

D'éventuelles erreurs peuvent affecter ce document. Il est demandé au lecteur, qui les relèverait, d'en informer l'administration du SIDOMRA.



SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRÉSIDENT	8
LE SIDOMRA - STATUTS ET COMPÉTENCES.....	9
LE COMITE SYNDICAL 2020 - 2026	10
LE TERRITOIRE, LES OUTILS INDUSTRIELS	12
LA POPULATION, L'ORGANIGRAMME DU SIDOMRA.....	13
ÉVÈNEMENT 2022 - CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15/11 - ADAPTATION DU CENTRE DE TRI	14
LA COMMUNICATION DU SIDOMRA SUR LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI	16
LA COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES	17
PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.....	18
SANS OUBLIER TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS QUE L'ON TRIE DÉJÀ.....	19
APRÈS LE GESTE DE TRI À LA MAISON ?.....	20
LE CENTRE DE TRI NOVALIE.....	21
LE PÔLE DE VALORISATION ÉNERGIE / MATIÈRE NOVALIE	22
TOUS LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE	23
LA SENSIBILISATION EN 2022	24
LA COMMUNICATION EN 2022	25
LES ACTIONS DE PARTENARIATS EN 2022 - LE WORLD CLEAN UP DAY (WCUD)	26
ÉTAT DE LA MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	28
LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ.....	29
LA COLLECTE DU VERRE	30
BILAN 2022 DU DISPOSITIF CLIIINK	31
L'ASSOCIATION KNET PARTAGE	32
LA DÉCHÈTERIE DE VEDENE	33
BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA.....	34
RATIOS ET RÉPARTITION	35
LES COÛTS BRUT DE TRAITEMENT.....	36
LES RECETTES ET LES SOUTIENS À LA VALORISATION.....	37
BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS ET SYNTHÈSE COÛTS NETS	38
LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHÉRENTS.....	39
SYNTHÈSE RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS SINOÉ.....	40
CORRESPONDANCES DU DÉCRET 2015-1827 DU 30/12/2015	42
LES INDICATEURS TECHNIQUES	42
LES INDICATEURS FINANCIERS	43



EDITORIAL



L'année 2022 du SIDOMRA restera l'année du passage à l'extension des consignes de tri (ECT) pour le centre de traitement de Vedène. **Depuis le 1^{er} novembre, tous les emballages (en métal, en carton ou en plastique) se trient !** Ils peuvent ainsi être déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire dédiés à la collecte sélective. Cette simplification du geste de tri devrait permettre d'augmenter de 3,5 kg la collecte sélective par habitant (source éco-organisme).

Le tri sélectif du SIDOMRA s'est élevé à 7 524 tonnes en 2022. Par rapport à l'année précédente, le tonnage a augmenté de + 2,95 %, il s'agit de la septième année consécutive avec une évolution positive. Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par les élus, personnels des EPCI et communes membres et l'ensemble de nos partenaires (associations et éco-organisme CITEO). La conférence de presse organisée le 15 novembre 2022 sur le site de Vedène pour le lancement de l'ECT a été une réussite grâce à la mobilisation de tous les acteurs.

Au cours de l'année 2022, Le SIDOMRA a continué à travailler avec l'association Vaucloso-Rhodanienne de réflexion sur les déchets. Le futur centre de tri serait implanté sur les terrains du Syndicat. Le portage juridique a été déterminé, il s'agira d'une Société Publique Locale (SPL). Les réunions avec les élus et les techniciens ont notamment permis d'avancer sur les documents administratifs (Statuts, Pacte d'actionnaires) nécessaires à la création de cette nouvelle entité. Ce projet industriel d'ampleur permettrait au Département de Vaucluse et ses territoires limitrophes de disposer de son propre outil dans le domaine du recyclage.

Au niveau du recyclage du verre, les 5 419 tonnes ont été atteintes (+3,11% entre l'année 2021 et l'année 2022), la sensibilisation autour de cet enjeu, l'organisation du festival d'Avignon, la forte fréquentation touristique de façon générale et le dispositif CLINK système de récompense et d'incitation au tri ont permis d'obtenir ce résultat.

Sur l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), les quatre fours d'incinération ont régulièrement dû faire l'objet d'arrêts techniques en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote. Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, il est important d'encadrer la gestion de ces déchets dangereux.

Le traitement des ordures ménagères s'est élevé en 2022 à 72 793 tonnes contre 74 366 l'année précédente et a donc diminué de façon nettement plus importante (- 2,11 %) que sur la précédente période de référence (entre l'année 2021 et 2020 : -0,11%). La hausse programmée de la TGAP sur les prochains exercices va à nouveau impacter le coût à la tonne du traitement des ordures ménagères, c'est pourquoi il est plus que jamais primordial de continuer à travailler sur la collecte sélective, la collecte du verre et le tri à la source avec les biodéchets.

Sur la question des biodéchets qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECL), le SIDOMRA a commencé à financer des aires de compostage partagé dans les communes membres de son territoire. D'ici 3 ans, ce sont 42 aires qui pourront être installées.

En parallèle, le syndicat s'est positionné avec d'autres collectivités du Département pour être le coordonnateur du groupement de commandes pour réaliser l'acquisition de composteurs individuels (12 260 unités sur 3 ans pour les adhérents du syndicat). L'objectif est d'équiper au meilleur coût nos administrés en réduisant les coûts d'achat dans le contexte inflationniste actuel.

Vous savez que je suis très attaché à ce syndicat qui se doit de rendre le meilleur service au meilleur coût aux 3 intercommunalités adhérentes, aux 16 communes historiques et aux 217.701 habitants du territoire.

Bonne lecture !

Le Président,
Joël GUIN

LE SIDOMRA - STATUTS ET COMPÉTENCES

Les statuts

Les syndicats de Communes sont la forme la plus ancienne et la plus pratiquée de regroupement intercommunal. Le SIDOMRA, Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 23 avril 1966. Avec le regroupement des communes en communautés de communes ou d'Agglomération, il devient Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999.

La compétence «déchets»

Les opérations de **collecte et traitement des déchets** des ménages relèvent de la **compétence obligatoire** des Collectivités. C'est un service public.

Les communautés d'agglomération et de communes mettent à la disposition des administrés des bacs pour les ordures ménagères, des sacs de tri ou des bacs de tri pour la collecte sélective, et gèrent également le déploiement des conteneurs aériens ou enterrés sur le domaine public. Les communautés **détiennent la compétence collecte**. Elles **ont la charge de collecter les déchets** (ordures ménagères ou emballages triés par les administrés) et de les apporter sur le Pôle de valorisation des déchets.

Le SIDOMRA **détient la compétence traitement** des déchets ménagers et assimilés, il a pour objet :



Le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par les collectivités membres ou par lui-même, le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par des collectivités non-membres.

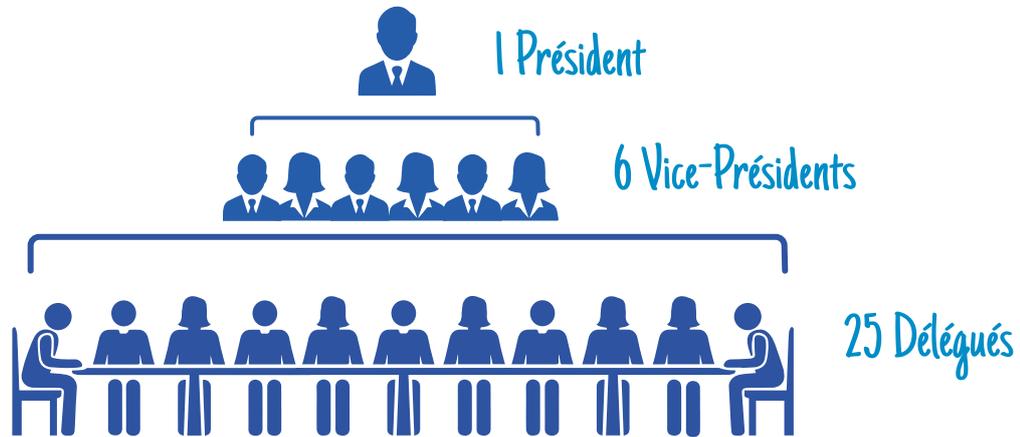


Le transport et le traitement par recyclage ou valorisation du verre.

Le syndicat a délégué la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie/matière de Vedène à la Société SUEZ afin que cette dernière **traite et valorise les déchets de ses communautés membres**. Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique et les emballages ménagers vers le centre de tri de la collecte sélective afin qu'ils puissent être triés par matériaux puis envoyés vers des repreneurs pour être recyclés.

LE COMITE SYNDICAL 2020 - 2026

Le Syndicat est administré par un Comité, représentant les Communautés d'agglomération et la Communauté de Communes adhérentes au SIDOMRA. Les 32 délégués composant le Comité syndical sont des élus issus des communes et désignés par leurs conseils communautaires. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif, il est composé d'un Président et de 6 Vice-Présidents élus au sein du Comité Syndical.



Les membres du Comité Syndical et le Bureau ont été élus par délibération du 7 septembre 2020. Le Comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 30 délégués suppléants.

Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon



Mr Joel GUIN
Président du SIDOMRA
Maire de Vedène



Mme Dominique ANCEY
Vice-Présidente du SIDOMRA
Jonquerettes



Mr Jacques DEMANSE
Vice-Président du SIDOMRA
Maire de Sauveterre



Mme Laurence LEFEVRE
Vice-Présidente du SIDOMRA
Avignon



Mr Guy MOUREAU
Vice-Président du SIDOMRA
Maire d'Entraigues



Mr Philippe ARMENGOL
Délégué titulaire
Maire de Velleron



Mr Jean Firmin BARDISA
Délégué titulaire
Le Pontet



Mr Yvan BOURELLY
Délégué titulaire
Maire de Saze



Mr Jean Louis COSTA
Délégué titulaire
Le Pontet



Mr Julien DE BENITO
Délégué titulaire
Avignon



Mr Benoit DUFAY
Délégué titulaire
Caumont sur Durance



Mr Lionel FISCHER
Délégué titulaire
Saint Saturnin



Mme Chantal GOTTRA
Déléguée titulaire
Vedène



Mme Dominique LIBES
Déléguée titulaire
Caumont sur Durance



Mr Fabrice MARTINEZ
TOCABENS
Délégué titulaire
Avignon



Mr Régis PHALY
Délégué titulaire
Entraigues



Mme Isabelle PORTEFAIX
Déléguée titulaire
Avignon



Mr Grégoire SOUQUE
Délégué titulaire
Maire de Morières les Avignon

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

AVIGNON : M. BELHADJ, M. DESHAYES, M. SIMELIERE, MME TEXTORIS,
CAUMONT : MME JOUMOND
ENTRAIGUES : MME CRISTOFARO
JONQUERETTES : MME VERNHES
SAUVETERRE : MME ARNAU

LE PONTET : MME BOMPIUS, M. SUISE

MORIERES : M. CAMPERGUE

ROQUEMAURE : M. INDERBITZIN

SAINT SATURNIN : M. CACCELLI

VEDENE : M. DOUCENDE, M. HERVE

VELLERON : MME CAVALINI

Les représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat



Mme Emmanuelle ROCA
Vice-Présidente du SIDOMRA
Sorgues



Mr Jean BERARD
Délégué titulaire
Maire de Bédarrides



Mr Fulgencio BERNAL
Délégué titulaire
Pernes les Fontaines



Mr Aurélien CARLES
Délégué titulaire
Althen des Paluds



Mme Magali DE FUENTES
Déléguée titulaire
Bédarrides



Mr Cyrille GAILLARD
Délégué titulaire
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLIVI
Déléguée titulaire
Monteux



Mr Mario HARELLE
Délégué titulaire
Monteux



Mr Marc MOSSE
Délégué titulaire
Althen des Paluds



Mme Aurélie VERNHES
Déléguée titulaire
Pernes les Fontaines

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

ALTHEN DES PALUDS : M. TERRISSE, MME VERGIER

BEDARRIDES : M. RUSCELLI, M. TARTEVET

MONTEUX : MME MILLET, M. MUS

PERNES LES FONTAINES : M. PASCAL, M. VIAU

SORGUES : M. LAPORTE, M. DESFOUR

Les représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse



Communauté de Communes
**PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE**



Mr Etienne KLEIN
Vice-Président du SIDOMRA
Maire de Chateauneuf de Gadagne



Mr Lionel GOMEZ
Délégué titulaire
Le Thor



Mme Angélique RIVOIRE
Déléguée titulaire
Saumane

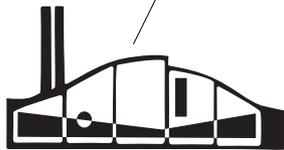
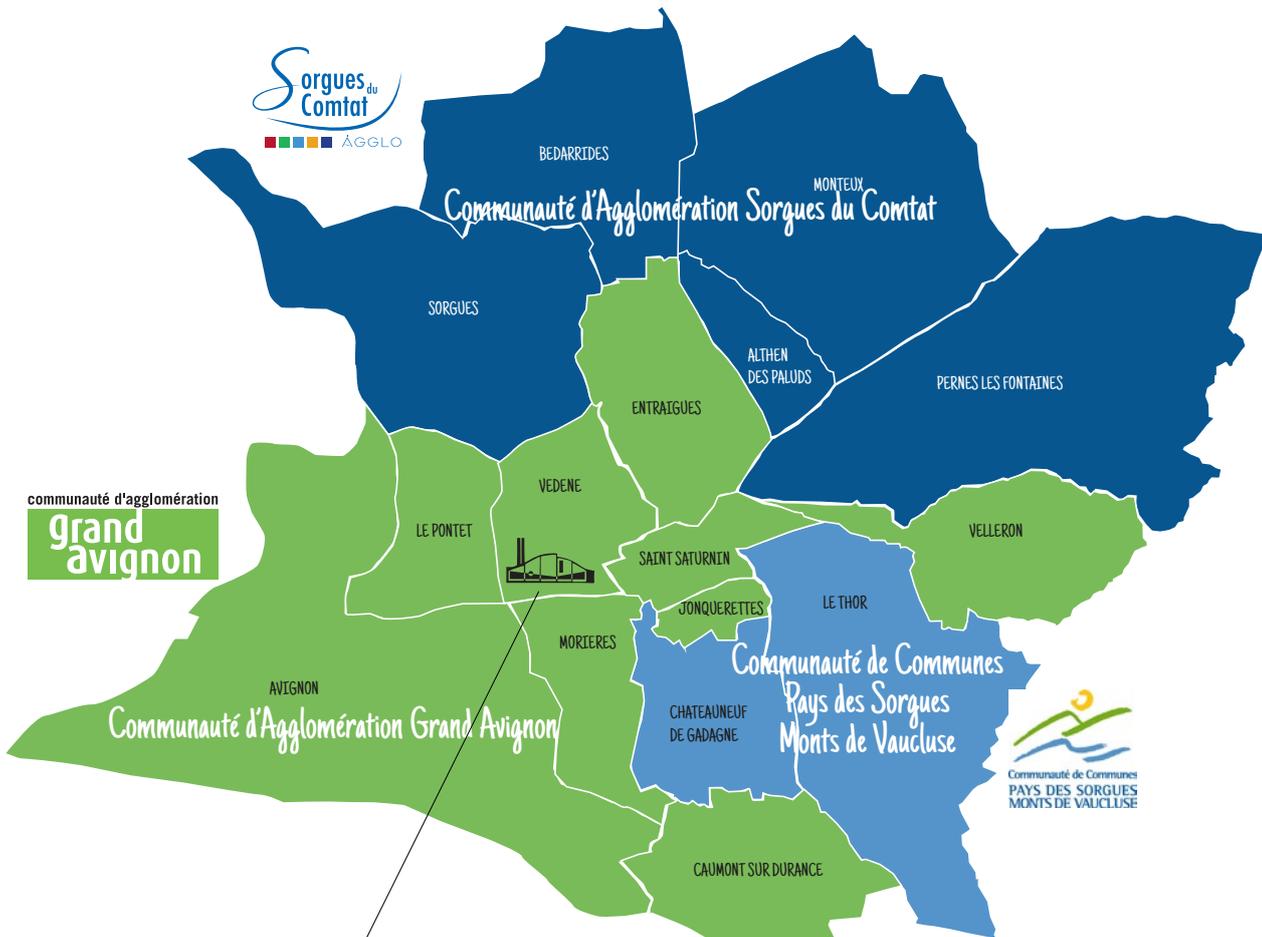


Mr Philippe ROUX
Délégué titulaire
Isle sur la Sorgue

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

CHATEAUNEUF DE GADAGNE : M. AIMADIEU, FONTAINE DE VAUCLUSE : M. GAILLARD, ISLE SUR LA SORGUE : MME PLANEILLE, LE THOR : M. RAOUX.

LE TERRITOIRE, LES OUTILS INDUSTRIELS



Le Pôle de Valorisation NOVALIE

Effectif : 100 Personnes



L'USINE DE
VALORISATION
Énergétique
et Thermique



LE CENTRE DE TRI
de la collecte sélective



LA DÉCHÈTERIE

COLLECTIVITES	population
GRAND AVIGNON	153 925
Avignon	92 277
Le Pontet	17 146
Vedène	11 780
Entraugues sur la sorgue	8 729
Morières les Avignon	8 978
Saint Saturnin	5 109
Caumont sur Durance	5 197
Velleron	3 101
Jonquerettes	1 608
CA LES SORGUES DU COMTAT	51 261
Montoux	13 206
Pernes les Fontaines	10 578
Althen des Paluds	2 869
Sorgues	19 176
Bédarrides	5 432
CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	12 513
Le Thor	9 063
Châteauneuf de Gadagne	3 452
TOTAL POPULATION SIDOMRA	217 701

LA POPULATION DU SIDOMRA

A ce jour, le SIDOMRA, est constitué de 16 communes regroupées dans deux Communautés d'Agglomération et une Communauté de communes, représentant 217 701 habitants (recensement INSEE).

Depuis 2017, les communes de Bédarrides et Sorgues ont quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) et ont rejoint la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS MEMBRES

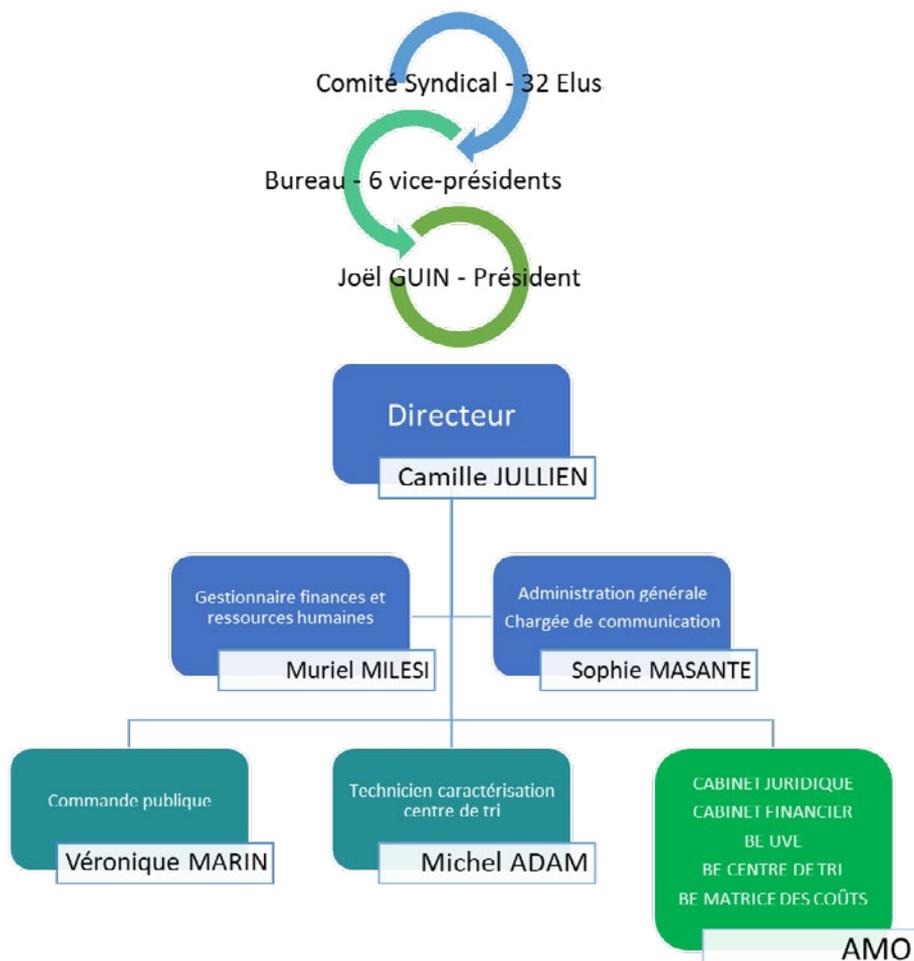
- **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon** : 153 925 habitants concernés.
- **Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat** : 51 261 habitants.
- **Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse** : 12 515 habitants concernés.

L'ORGANIGRAMME DU SIDOMRA

Les bureaux du Syndicat sont installés à Vedène depuis 2005, au cœur de son activité, mais le SIDOMRA conserve son siège historique à l'Hôtel de Ville d'Avignon (depuis 1966).

L'administration syndicale fonctionne avec 3 agents territoriaux titulaires à temps plein, dont un directeur, une chargée de communication et une gestionnaire Finances et Ressources humaines.

Le personnel est renforcé par 2 agents mis à disposition de manière limitée, dont un agent pour les marchés publics et un agent pour effectuer des caractérisations sur la collecte sélective du centre de tri.



ÉVÈNEMENT 2022

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15/11 SUR LE SITE DE VEDÈNE



De gauche à droite : M. PYREK Suez RV, M. GAILLARD Vice-Président Sorgues du Comtat, Mme LEUTHY-MOLINA CITEO, M. GUIN Président du SIDOMRA, M. DEMANSE Vice-Président du Grand Avignon, Mme LEFEVRE Vice-Présidente du SIDOMRA, M. GONZALVEZ Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Adaptation du centre de tri de Vedène.

Extraits du discours de Monsieur Joël GUIN, Président du SIDOMRA.

(...) Depuis le 1^{er} novembre, tous les emballages se trient sur les collectivités membres du SIDOMRA ! Pour rendre le centre de tri de Vedène éligible à l'extension des consignes de tri, Le SIDOMRA a travaillé avec son Délégué SUEZ. Le comité syndical a délibéré en décembre 2021 pour que les travaux d'adaptation soient réalisés en 2022. Concrètement, cette solution consiste à traiter sur l'installation industrielle actuelle la partie fibreuse et d'autres matériaux (Acier,

Aluminium) et à produire un «Mix plastiques» qui sera repris par l'éco – organisme CITEO (...)

(...) La solution d'adaptation retenue a présenté plusieurs intérêts pour le SIDOMRA :

- Respecter les échéances réglementaires de fin 2022,
- Respecter le planning prévisionnel défini avec le délégué SUEZ,
- Limiter l'engagement financier nécessaire au passage à l'extension des consignes de tri. Les travaux d'adaptation ont coûté 731 157 € HT au SIDOMRA. Cette solution technique s'est avérée être économiquement plus avantageuse que le précédent projet de modernisation du centre de tri dont les travaux s'élevaient à près de 2.620.000 € HT,
- Augmenter les soutiens à la tonne triée et valorisée par l'éco-organisme CITEO,
- Laisser prospérer le projet d'un tout nouveau centre de tri départemental de 40 000 tonnes qui serait construit sur les terrains limitrophes des installations actuelles du SIDOMRA.

(...) Le changement de comportement des administrés vis-à-vis du tri des emballages se vérifie dans les chiffres et je tiens à saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par les élus, personnels des EPCI et communes membres, le personnel du SIDOMRA et l'ensemble de nos partenaires (Le Délégué SUEZ et l'éco-organisme CITEO qui nous a bien accompagnés tout le long du processus).

(...) Ce centre de tri a la particularité d'être un remarquable outil d'insertion et de réinsertion. Il a permis à de nombreuses personnes depuis son ouverture en 2005 d'intégrer ou de réintégrer le circuit professionnel. C'est pourquoi, je tiens également à remercier tous les collaborateurs du centre de tri et notamment les équipes de SUEZ REBOND qui exercent chaque jour des missions délicates pour permettre le bon fonctionnement de l'équipement. La simplification du geste de tri

constitue un réel atout pour notre bassin de vie de 218 000 habitants pour encore faire accroître les tonnages de collecte sélective. La réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage demeurent des enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire !

En orange, Mme Najat EL KASMI, responsable d'exploitation de l'entreprise d'insertion de Vedène et une partie de l'équipe de trieurs.



GRAND AVIGNON Voyage au cœur du centre de tri des déchets après l'extension des consignes de tri



Le tri des déchets recyclables se fait manuellement
- Photo : Thierry Allard

Depuis le 1er novembre, tous les emballages se trient sur le périmètre du SIDOMRA, qui comprend notamment le Grand Avignon et ses sept communes gardoises et les communautés de communes des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Des travaux ont été nécessaires pour adapter le centre de tri de Vedène (Vaucluse). Visite.

Que se passe-t-il une fois que nos poubelles sont collectées ? Pour le contenu des sacs de tri, qui accueillent désormais tous les emballages en plastique, en carton ou encore en métal, tout se passe au centre de tri qui jouxte l'unité de valorisation énergétique de Vedène. Ces déchets recyclables sont triés manuellement pour séparer le papier, le plastique et le métal. Pour permettre de mettre en place cette extension des consignes de tri, il a fallu former le personnel, mais aussi investir.



"Avec cette réalisation, le SIDOMRA, confirme sa volonté de s'inscrire dans la croissance verte, l'économie circulaire."
Joël GUIN



LA COMMUNICATION DU SIDOMRA SUR LES E.C.T

Radios Locales

Le Syndicat, a fait réaliser un Spot radio de 30 secondes – 89 mots, qui a été diffusé une soixantaine de fois durant 15 jours sur les ondes de 6 radios locales.

« Bonne nouvelle ! dès le 1^{er} novembre tous les emballages vont dans les colonnes et bacs de tri ! C'est simple, trions tous nos emballages en métal, en carton léger ou en plastique comme les sachets, les films, les barquettes et les bouteilles dans les colonnes ou les bacs jaunes ... Désormais plus de doutes sur les territoires du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse tous les emballages ménagers et papiers se trient. Plus d'infos auprès de votre communauté ou sur sidomra.com »



Presse Quotidienne Régionale (PQR)



Depuis le 1^{er} novembre Tous les emballages se trient !

Le geste de tri simplifié tous les emballages se trient sur les collectivités membres du SIDOMRA

Depuis le 1^{er} novembre tous les emballages vont dans les colonnes et bacs de tri ! C'est simple, trions tous nos emballages en métal, en carton léger ou en plastique comme les sachets, les films, les barquettes et les bouteilles dans les colonnes ou les bacs jaunes ... Désormais plus de doutes sur les territoires du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse tous les emballages ménagers se trient.

Vous triez déjà :

- Les cartons légers et les briques alimentaires
- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les emballages et les aérosols métalliques

Chez vous, tous les emballages se trient

C'est quoi un emballage ?
Un emballage permet de contenir un produit, le conserver, le protéger, faciliter son transport et sa mise en rayon.

Des consignes valables quelque soit votre mode de collecte

Plus d'infos auprès de votre communauté ou sur www.sidomra.com

SIDOMRA CITEO

commissariat d'agglomération grand avignon

Sorgues, Comtat

PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

LA COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES

Un message commun

Les trois communautés communiquent avec le même message "Tous les emballages se trient !"

Nouveau, dès le 1er novembre

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastiques

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les nouveaux emballages à trier

- Toutes les bouteilles
- Toutes les barquettes
- Tous les flacons et bidons
- Tous les pots et boîtes
- Tous les films
- Tous les sacs et sachets

EMBALLAGES : A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE, JE LES METS TOUS DANS MON SAC JAUNE !

Maintenant c'est simple, tous les emballages se trient !

A TRIER + **NOUVEAU**

- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON
- Emballages en plastique
- Tous les autres emballages en plastique
- Emballages en carton
- Emballages en métal

NOUVEAU DES LE 1^{ER} NOVEMBRE

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

CES EMBALLAGES SE TRIENT TOUJOURS :

- PAPIERS
- PLASTIQUES
- CARTONS
- MÉTAUX

POINT D'APPORT VOLONTAIRE ORIENTÉ JAUNE OU SAC JAUNE

NOUVEAU CES EMBALLAGES AUSSI !

DÈS LE 1^{ER} NOVEMBRE C'EST PLUS SIMPLE

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

NOUVEAU CES EMBALLAGES AUSSI !

Maintenant, tous les papiers et tous les emballages se trient !

En vrac, non imbriqués et bien vidés

TRIONS +

Allez hop, maintenant tous au tri !

CITEO www.triercestdonner.fr Plus d'infos : sorgues-du-comtat.com

Maintenant, tous les papiers et tous les emballages se trient !

En vrac, non imbriqués et bien vidés

TRIONS +

- Journaux, magazines, prospectus, papiers bureau
- Emballages en papier, petits cartons et briques alimentaires
- Emballages en plastique
- Emballages en métal
- NOUVEAU

CITEO www.triercestdonner.fr Plus d'infos : sorgues-du-comtat.com

Maintenant vous pouvez trier les yeux fermés !

TRIONS +

Si c'est un emballage Alors il se trie !

CITEO Sorgues Comtat

Maintenant je suis zen !

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

TRIONS +

CITEO Sorgues Comtat

PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Désormais, tous les emballages ménagers en plastique se trient



C'est quoi un emballage ?

Un emballage sert à conserver et à protéger un produit, alimentaire ou non, à le transporter et à informer le consommateur.

Attention !

Sont exclus de la collecte sélective tous les autres objets en plastique comme les jouets, les cintres, les objets en métal comme les casseroles, ou encore les textiles, les piles... Ces déchets doivent être déposés en déchetterie, ou dans des points de collecte spécifiques.



Tous les sacs, sachets, tubes, blisters, films plastiques ainsi que toutes les barquettes, boîtes, gourdes jetables, tubes de dentifrices suremballages souples et pots de yaourt sont recyclables

Des consignes valables quelque soit votre mode de collecte



sac de tri



bac de tri



conteneur de tri enterré



conteneur de tri aérien

Tous les emballages se trient !

Les bons réflexes :

1/ C'est un emballage ou un papier ? le mettre dans le conteneur de tri.

2/ Même sale, un emballage se trie. Ne pas rincer les emballages mais bien les vider.

3/ Déposer les emballages en vrac sans les imbriquer, dans les sacs, bacs ou conteneurs à votre disposition.

Inutile de laver

Ne gaspillons pas notre ressource en eau, les emballages seront nettoyés lors du procédé de recyclage pour enlever les résidus. Pensez à bien vider vos emballages pour ne pas souiller le contenu de votre sac ou bac jaune.

Aplatir les cartons

Pour gagner de la place dans votre bac jaune, écraser et compacter les petits emballages en carton et les briques alimentaires, mais ne pas les imbriquer...

SANS OUBLIER TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS QUE L'ON TRIE DÉJÀ

Les boîtes, bidons, aérosols et barquettes en métal



Les briques alimentaires



Les cartonnettes, cartons légers, les enveloppes, journaux/revues/magazines



Les bouteilles et flacons en plastique



Rappel



Les gros cartons d'emballage, de type «emballages d'appareils électroménagers» doivent être déposés en déchèterie.



APRÈS LE GESTE DE TRI À LA MAISON ?

Le geste de tri est la 1^{ère} étape de la filière de recyclage, puis vient la séparation des matières valorisables. C'est le rôle du centre de tri de Vedène. Les emballages et papiers passent par une succession d'étapes de tri mécaniques et manuels puis sont mis en balles pour faciliter le transport vers les recycleurs. Chaque matière rejoint ensuite sa filière de valorisation et de recyclage. L'objectif avec la simplification du geste de tri est de trier plus, pour recycler plus. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels. Le recyclage permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des matières premières, à leur transport et à la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise d'importantes économies d'énergie.

Les déchets recyclables

Que deviennent-ils

Les ressources économisées



Emballages en plastique



Pétrole



Briques alimentaires
Cartons légers



Bois



Emballages en aluminium



Bauxite



Emballages en acier



Minerai de fer



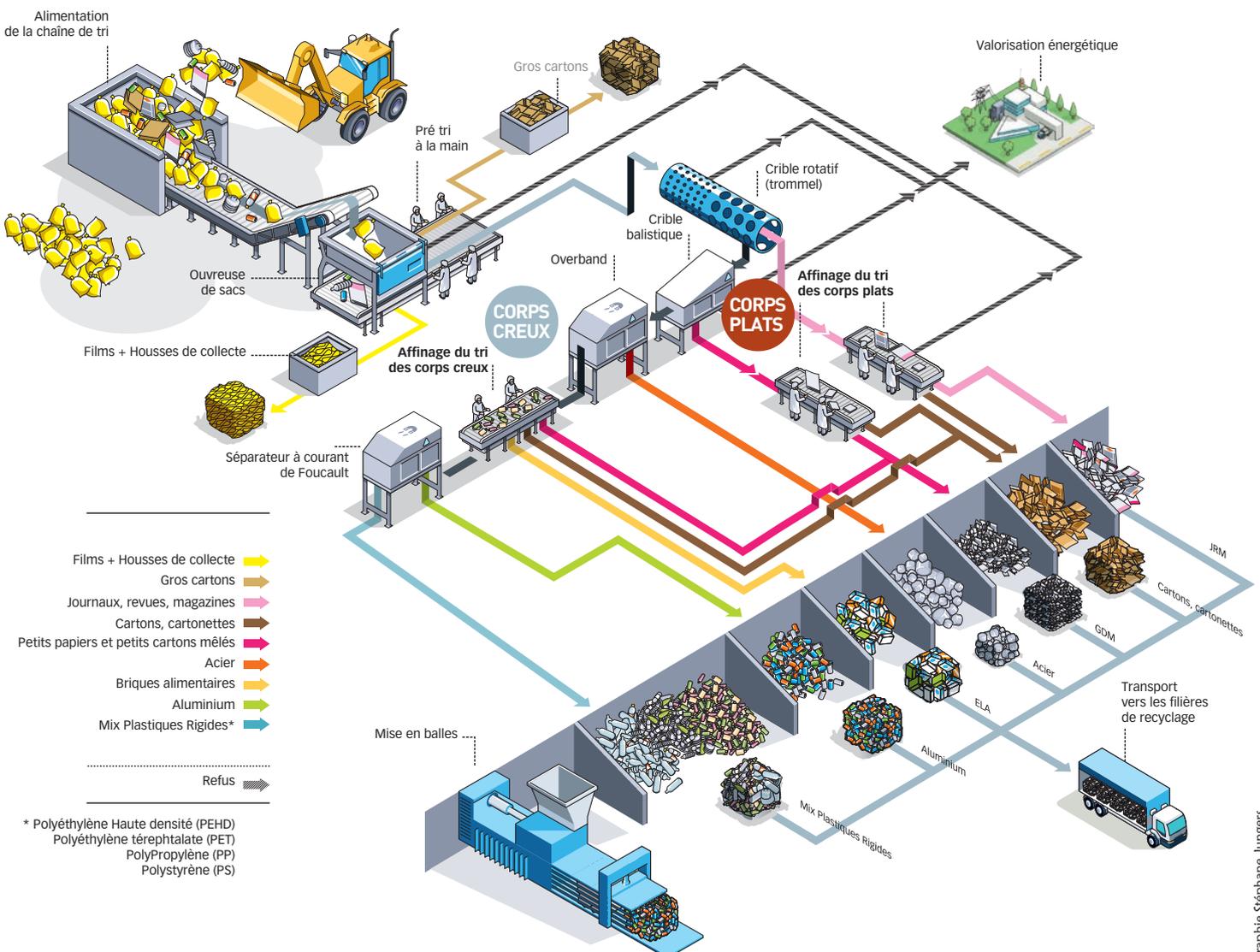
LE CENTRE DE TRI DE NOVALIE

Afin de se conformer à la réglementation pour le passage en Extension de Consignes de Tri (ECT), le SIDOMRA a travaillé avec son délégataire SUEZ pour adapter le centre de tri de Vedène afin de répondre aux besoins de ses adhérents.

Le tri des déchets, une opportunité pour l'insertion

Depuis 2009, le centre de tri de Novalie accueille « Rebond Insertion » une structure dont la vocation est l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Formés au métier du tri mais également accompagnés sur un volet social par les équipes de « Rebond Insertion », les salariés en insertion opèrent un tri manuel qui vient compléter les étapes de tri mécanique. Ils réalisent également un contrôle sur les flux sortants du centre de tri. Un rôle clé pour proposer aux filières de recyclage ou de valorisation, une matière de qualité dans le respect de leurs prescriptions techniques. Sur le centre de tri, 30 postes sont ouverts à l'insertion. De 2009 à 2021, 515 personnes ont ainsi bénéficié du dispositif d'insertion. Pour 64 % d'entre elles, l'expérience a débouché sur un emploi durable (CDI, CDD et Intérim de plus de 6 mois), un emploi de transition (CDD et intérim de moins de 6 mois) ou une formation qualifiante.

Capacité de traitement du centre de tri adapté : 10 500 tonnes/an.



LE PÔLE DE VALORISATION ENERGIE/MATIERE NOVALIE

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :



■ Une déchetterie



■ Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables

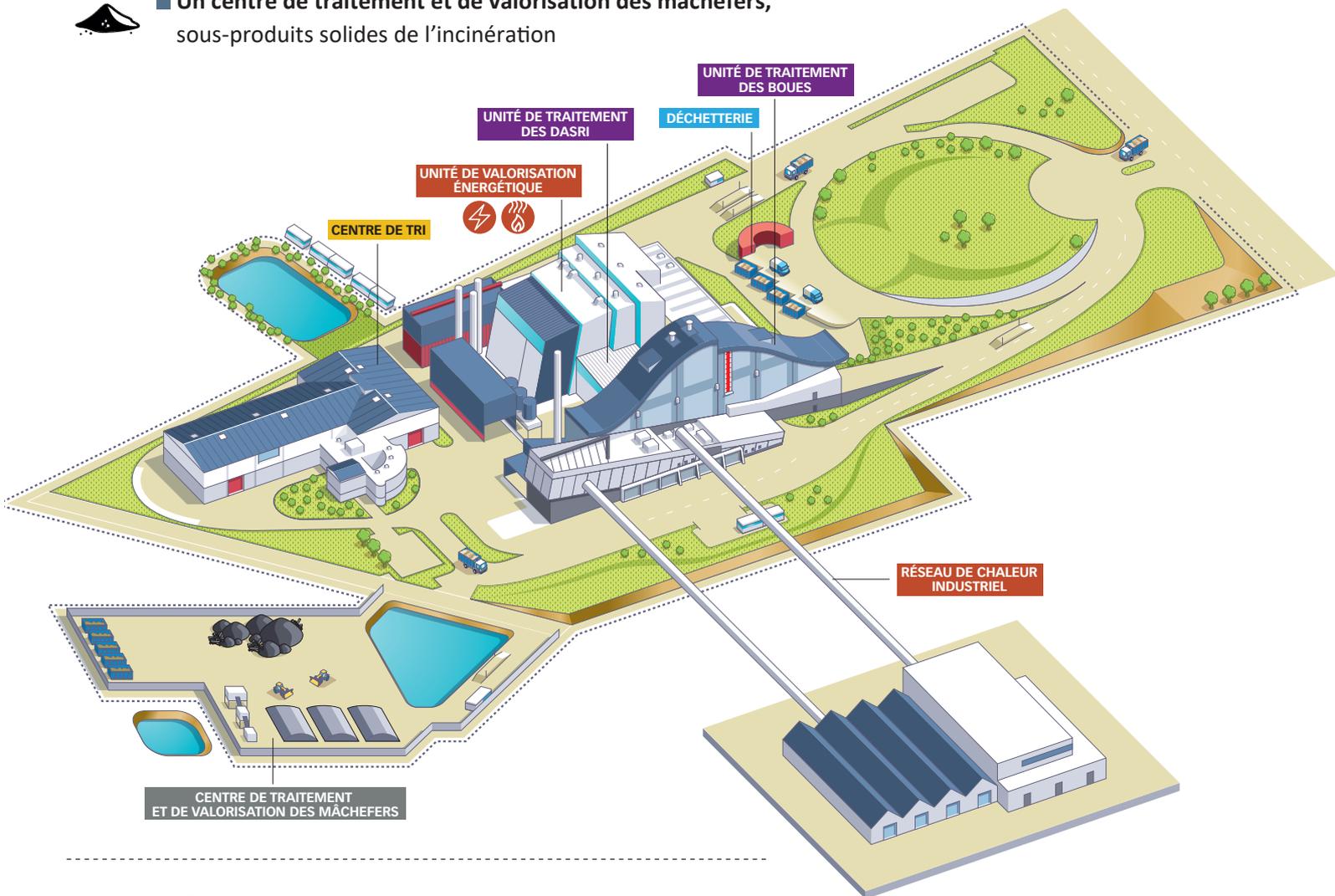


■ Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :

- Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Les boues non compostables ou non épandables



■ Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

■ Déchetterie

11 000 tonnes

de déchets issus des apports des particuliers, des artisans et des commerçants

■ Centre de tri

23 000 tonnes

de déchets ménagers recyclables

■ Unité de valorisation énergétique

225 400 tonnes

de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non recyclables,

dont 17 400 tonnes

de déchets dits spécifiques :

- des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11 000 tonnes par an
- des boues non compostables ou non épandables provenant de stations d'épuration

■ Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)

87 500 tonnes

de mâchefers résultant d'unités de valorisation énergétique de déchets non dangereux

TOUS LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE



Bouteilles collectées en 3 jours dans les mâchefers d'incinération



Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022



Bouteilles facilement identifiables : bleues, d'une longueur variant entre 30 et 50 cm.

Comment le protoxyde d'azote met la pression sur l'incinérateur de déchets de Vedène

La multiplication des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote pose de plus en plus de problème au sein de l'Usine de valorisation énergétique (UVE) de Vedène. Ce gaz, aussi connu pour ses propriétés hilarantes, ne semble pas faire rire les responsables du site dont les fours d'incinération sont régulièrement mis à l'arrêt, perturbant ainsi le bon fonctionnement du traitement des déchets du territoire.

Depuis la fin de l'année 2020, les fours d'incinération de l'Usine de valorisation énergétique* (UVE) de Vedène doivent régulièrement faire l'objet d'arrêts en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote.

Ce gaz, aussi connu sous les noms de 'gaz hilarant' ou 'proto', est un gaz d'usage courant utilisé dans la restauration (dans des cartouches pour siphon à chantilly notamment), les aérosols d'air sec ou les bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.

Détourné de son usage initial, il est parfois inhalé par des consommateurs qui recherchent un effet euphorisant et des 'distorsions sensorielles', ce qui présente des risques sanitaires avérés des risques immédiats comme l'asphyxie, la perte de connaissance, la désorientation comme l'explique [la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#).

Vente interdite aux mineurs

« En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir », précisent les services de la préfecture de Vaucluse dans un communiqué commun avec le [Sidomra](#) (le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon et [le groupe Suez](#) en charge de la gestion de l'UVE pour le compte du Syndicat dans le cadre de l'éco-pôle Novalie. Pour ces raisons, la vente de ces produits est interdite aux mineurs depuis 2021.

Des arrêts répétés aux conséquences lourdes

Au-delà d'un risque sanitaire, la pression du gaz de protoxyde d'azote dans les bouteilles, dix fois plus importante que celles des bouteilles de gaz habituelles, génère des explosions violentes et aux dégâts lourds lorsqu'elles se retrouvent dans les fours à haute température de l'usine de valorisation énergétique vauclusienne.

Depuis début 2021, les fours de l'unité de Vedène ont connu 11 arrêts consécutifs suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote. (...)

LA SENSIBILISATION EN 2022

Outre ses missions de traitement et valorisation des déchets, le SIDOMRA mène des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants de ses communautés membres.



SORGUES



VEDENE



AVIGNON



AVIGNON



ENTRAIGUES

LA COMMUNICATION EN 2022

2004



De gauche à droite : J.GRANIER, Vice-Président, M.J ROIG, Présidente, Y.DUPONT, 1er vice-président du SIDOMRA (année 2004)

2017



2022



A l'occasion de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri sur le territoire du syndicat, **Sidonie**, mascote réalisée en 2004 par le personnel du SIDOMRA pour son stand situé sur la foire d'Avignon, a bénéficié d'un relouking par une infographiste.



Motion design, petit film animé sur les extensions de consignes de tri sur le site internet du sidomra

Yoyo, le journal des Parents et des enfants

Le Dauphiné des enfants

Le Vaucluse Matin / La Provence

LES ACTIONS DE PARTENARIAT EN 2022

LE WORLD CLEAN UP DAY

Le SIDOMRA, partenaire de FNE84, met à la disposition des collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, ou encore de particuliers qui lui en font la demande, des gants de protection et des sacs pour les ordures ménagères et le tri sélectif, nécessaires à l'organisation des ramassages des déchets dans la nature.

Connaissez-vous le World Cleanup Day (Journée mondiale du nettoyage de notre planète) ?

C'est un mouvement mondial de citoyens qui unissent leurs forces pour une action positive et festive de ramassage des déchets pour lutter contre les déchets sauvages.

Né en Estonie, en 2007, il constitue aujourd'hui la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale au monde. Elle concerne plus de 191 pays autour d'un objectif à la fois simple et ambitieux : nettoyer la planète. Il s'agit de mobiliser et sensibiliser les citoyens sur leurs modes de consommation, sur le tri et le traitement des déchets, afin d'amener à une prise de conscience de l'impact de nos comportements sur notre environnement.

Chaque année, tous les citoyens sont invités à se réunir une journée pour organiser ou participer à une opération de ramassage de déchets sauvages. Cette année le WCD aura lieu le samedi 17 septembre 2022.



Le SIDOMRA s'engage à accueillir dans son centre de tri et valoriser les canettes en aluminium issues de la collecte sélective sur la voie et les espaces publics et à attribuer à l'association Knet Partage une subvention correspondant au poids de ces canettes recyclées.

Cette Association caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental, a pour vocation d'aider les enfants vulnérables, malades et handicapés, en France et à l'étranger en collectant des fonds (contact : laurent@knetpartage.fr).

Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage pour la promotion des gestes éco-citoyens, la valorisation des canettes en aluminium, dans les lieux publics et lors de manifestations dans les espaces publics.

Pour aider KNET PARTAGE, des bénévoles tels que du personnel de Vinci Autoroute, du Magasin Leroy Merlin au Pontet, des Professeurs des écoles primaires ainsi que des Associations du Vaucluse (Les colibris du Thor, Les Sorgues Vertes, Les Chevaliers de l'onde, etc...) effectuent la collecte des Points d'Apport Volontaire mis en place ponctuellement ou le ramassage des canettes en aluminium jetées dans la nature et transportent les matériaux pour être triés sur le centre de valorisation matière du SIDOMRA à VEDENE.

TOUS ENGAGÉS POUR UN TERRITOIRE SANS DÉCHETS !



SIDOMRA



227 structures participantes dans le Vaucluse en 2022 !

Grâce à l'investissement des nombreuses associations, collectivités, entreprises, etc. le World Cleanup Day a de nouveau rencontré une forte mobilisation dans le Vaucluse. Ces structures ont organisé des opérations de nettoyage et/ou ont participé en apportant du matériel, de l'aide logistique, etc.



Chiffres-clés du World Cleanup Day 2022 dans le Vaucluse



Répartition des opérations de nettoyage sur le département

139 opérations de ramassage

4746 participants

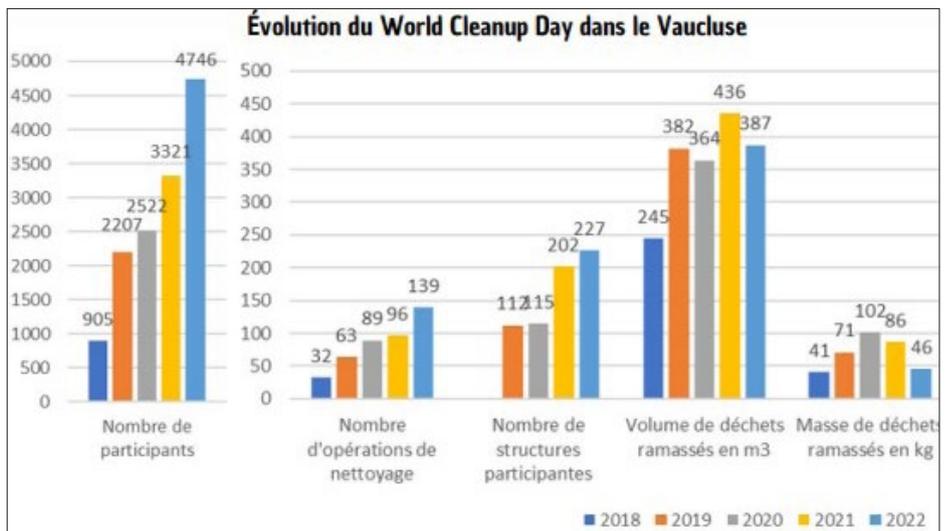
46 tonnes de déchets ramassés

387 m³ de déchets ramassés



De nombreuses collectivités, des écoles, des associations, des particuliers et des commerçants organisent sur le territoire du SIDOMRA, des opérations de nettoyage et s'inscrivent sur le www.worldcleanupday.fr pour organiser ou participer à une opération de ramassage de déchets sauvages.

Les déchets ramassés sont collectés par les Communautés d'Agglomération ou Communautés de Communes, puis traités et valorisés via des filières organisées.



Des partenariats ont été mis en place afin de valoriser certains types de déchets :



La somme équivalente au poids des canettes récoltées est reversée à l'association **Knet Partage** qui vient en aide aux enfants vulnérables en France et à l'étranger. Le SIDOMRA est par exemple un des points de collecte dans le Vaucluse.

ETAT DE LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Conséquence économique de la crise sanitaire mondiale, l'industrie française a fait face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement et à une pénurie de certaines matières premières. La Société QUADRIA, titulaire de marché de fourniture de composteurs individuels du SIDOMRA n'a pas été épargnée. La pénurie a provoqué une augmentation du prix des composteurs mais surtout des annulations de livraison. De ce fait, **aucune mise à disposition n'a pu être effectuée en 2022**. Entre 2004 et décembre 2021, **15 867 foyers ont été équipés**.

CHIFFRES 2021

	Population totale recensement au 01/01/2021	Nombre de logements insee 2017	% habitat individuel	Nombre de logements en individuel	Nombre de composteurs	Taux d'équipement	Taux d'équipement global
Avignon / Montfavet	93 434	53 650	28%	15 022	4 670	31%	
Caumont sur Durance	4 998	2 306	82%	1 891	487	26%	
Jonquerettes	1 565	659	94%	619	181	29%	
Le Pontet	17 414	7 873	59%	4 645	1 370	29%	
Morières les Avignon	8 690	3 864	77%	2 975	933	31%	
Saint Saturnin lès Avignon	4 968	2 318	80%	1 854	527	28%	
Vedène	11 496	4 923	77%	3 791	1 189	31%	
Velleron	3 021	1 463	87%	1 273	525	41%	
Entraigues	8 656	4 012	70%	2 808	818	29%	
Sous-total Grand Avignon	154 242	81 068	43%	34 879	10 700	31%	31%
Chateauneuf de Gadagne	3 402	1 566	86%	1 347	457	34%	
Le Thor	9 174	4 120	80%	3 296	651	20%	
Sous-total CCPSMV	12 576	5 686	82%	4 643	1 108	24%	24%
Althen des Paluds	2 906	1 297	78%	1 012	308	30%	
Monteux	13 094	5 850	72%	4 212	872	21%	
Bédarrides	5 319	2 430	74%	1 798	482	27%	
Sorgues	19 035	8 771	59%	5 175	1 169	23%	
Pernes	10 259	4 974	81%	4 029	1 054	26%	
Sous-total CCSC	50 613	23 322	70%	16 226	3 885	24%	24%
Sous Total SIDOMRA					15 693		
Sous Total CCPSMV					174		
TOTAL SIDOMRA + CCPSMV	217 431	110 076	51%	55 748	15 867	28%	28%
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	janv-21	mars-21	juin-21	oct-21		TOTAL 2021	
	124	217	301	174		816	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	/	/	juin-20	sept-20	/	TOTAL 2020	
	/	/	163	169	/	332	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-19	/	juin-19	oct-19	nov-19	TOTAL 2019	
	248	/	272	177	85	782	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	avr-18	/	juin-18	oct-18	nov-18	TOTAL 2018	
	157	/	141	120	86	504	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-17	mai-17	juin-17	sept-17	nov-17	TOTAL 2017	
	170	144	64	109	99	586	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	févr-16	avr-16	juin-16	oct-16	nov-16	TOTAL 2016	
	133	103	56	166	58	516	
TOTAL SIDOMRA	2004/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Composteurs/An	6456	1006	1132	806	779	650	636
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	692	516	586	504	782	332	816
	2022	2023	TOTAL				
	0	0	15 693				
CCPSMV	2007	2008	2011	2019	2021	TOTAL	
Chateauneuf de gadagne	9	18	29	1	2	59	
le thor	31	41	32	6	5	115	
TOTAL CCPSMV	40	59	61	7	7	174	

LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (...), pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. Dans le cadre de la transposition de la directive cadre européenne sur les déchets de 2018, l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets est avancé au 31 décembre 2023 (LOI AGECE n°2020-105 du 10 février 2020).

La généralisation progressive du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu principal du nouveau mandat pour être au rendez-vous des objectifs nationaux. Elle constitue à la fois un défi technique et économique pour mettre en oeuvre les solutions de tri à la source les plus adaptées en fonction de la spécificité des territoires (typologie d'habitat, densité de population, part de biodéchets valorisables dans les OMR, disponibilité d'équipements de valorisation organique, débouchés pour les composts, ...) et une priorité d'action auprès des habitants citoyens pour assurer leur adhésion.

Le nouveau Plan Régional de prévention des déchets a fixé des objectifs très forts en matière de récupération de la partie fermentescible des OM à 40 kg par an, par habitant. Après caractérisation des ordures ménagères, il est estimé que sur 360 kg/an/habitant environ 1/3, soit environ 120 kg de fermentescibles sont présents dans les poubelles.

Plusieurs politiques publiques vont devoir être développées sur nos territoires pour capter et traiter cette Ffom. C'est dans cette optique que par délibération du 9 décembre 2020, le Comité syndical autorisait le Président à lancer une consultation pour la fabrication, la livraison et le montage de composteurs collectifs en bois, afin d'équiper les 16 communes adhérentes d'au minimum une aire de compostage partagé.

Par délibération du 10 décembre 2021, le SIDOMRA approuvait l'offre présentée par l'association d'insertion "LE VILLAGE" situé à CAVAILLON – 84 – et leur attribuait le marché de fabrication, livraison et montage de 42 aires de composteurs collectifs sur 3 ans (2022-2023-2024).

En raison de la crise sanitaire mondiale, cette association a également fait face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement et à une pénurie de certaines matières premières. Malgré tout, deux aires de composteurs collectifs ont été livrées à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, pour une installation sur la ville d'Avignon.



Afin de faciliter la communication sur ces aires, le SIDOMRA a mis à la disposition des collectivités membres, des visuels pour la signalétique des aires de compostage partagé.

LA COLLECTE DU VERRE

Le transport et le traitement du verre

Il a été collecté 5 419 tonnes de verre en 2022. Le verre collecté par la Société MINERIS a été recyclé par le Verrier OI Manufacturing à Vergèze en redevenant des bouteilles usinées par la Société PERRIER.

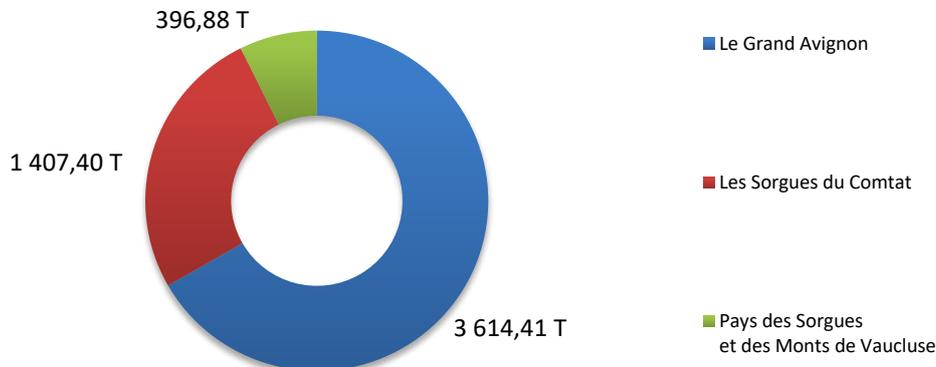
Le SIDOMRA participe à la recherche contre le cancer en reversant à la Ligue contre le Cancer 3,05 €uros, pour chaque tonne de verre collectée.

Cette année **une subvention de 16 528 €** a été versée à La Ligue contre le cancer.

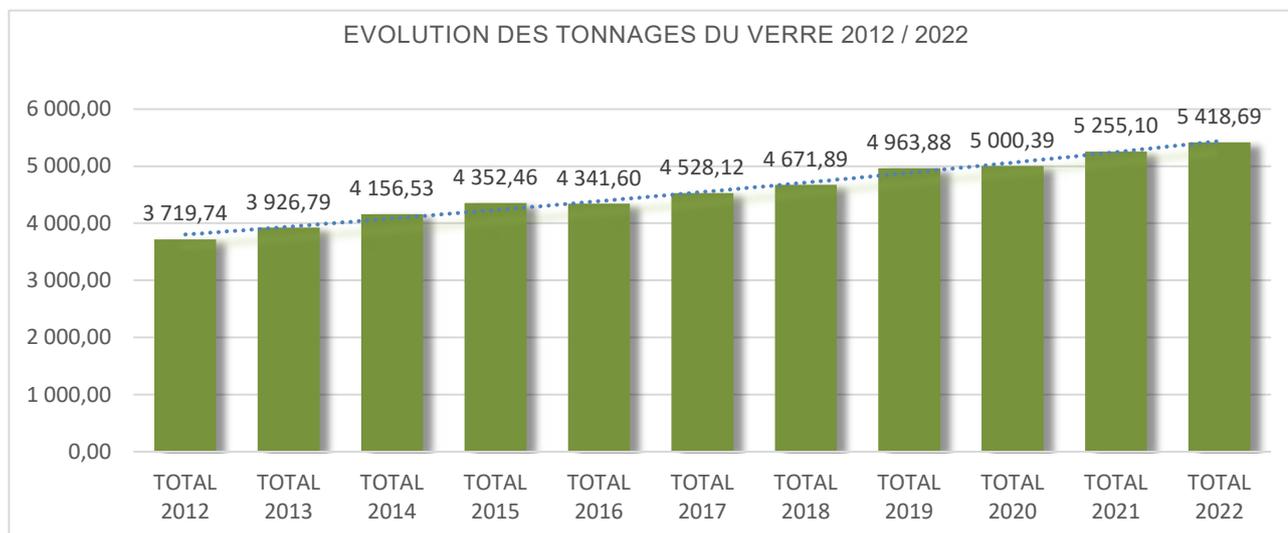
Les tonnages de verre par communauté :

Communauté	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation
CA Grand Avignon	507	304	3 432,06	3 614,41	5,31 %
CA Sorgues du Comtat	148	346	1 426,18	1 407,40	-1,32 %
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	42	298	396,86	396,88	0,01 %
TOTAL	697	312	5 255,10	5 418,69	3,11%

Collecte du verre sur les Communautés



EVOLUTION DES TONNAGES DU VERRE 2012 / 2022



BILAN 2022

cliink



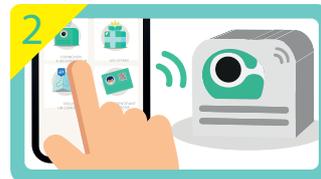
Le tri récompensé !

Cliiink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?



Je télécharge l'application Cliiink® et je m'inscris.



Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.



Chaque dépôt = 1 point.
Les points sont crédités d'ici 24 à 48H.

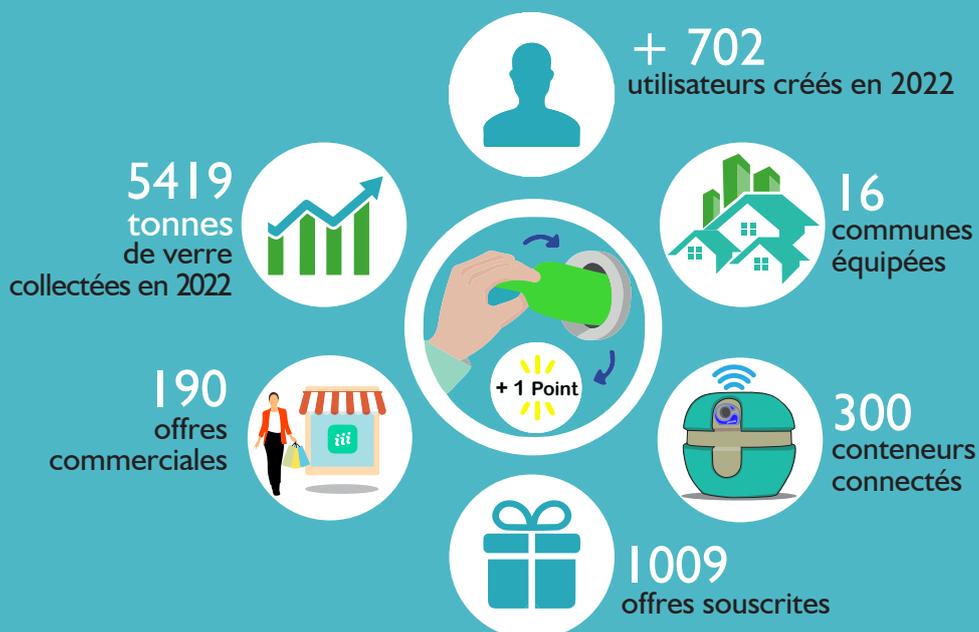


Je convertis mes points en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliiink® !



www.cliiink.com



L'ASSOCIATION KNET PARTAGE

Collecte des canettes en aluminium dans les espaces publics



K Net Partage
recycleur du coeur

K Net Partage est une association caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental qui a pour vocation d'aider les enfants vulnérables en France et à l'étranger en collectant des fonds pour aider les enfants malades et handicapés. K Net Partage, ce sont des parents déficients visuels, qui gèrent bénévolement l'association entourés d'amis valides, qui ont créé un geste simple ou plutôt une « philosophie ».

L'association souhaite mettre en lumière l'humain et les valeurs telles que le don de soi, la solidarité, l'échange et surtout le partage.

Son nom : la lettre « K » nous sommes tous différents associé au mot « Net » pour préciser l'action en lien avec la protection de l'environnement, le recyclage et enfin le mot « Partage ».

Les activités de l'association couvrent philanthropie, social, sanitaire, éducatif, culture, qualité de la vie, l'environnement, et la solidarité. K Net Partage est un projet participatif en perpétuel mouvement qui invite toute personne, organisation ou entreprise à créer volontairement un geste écologique et solidaire.

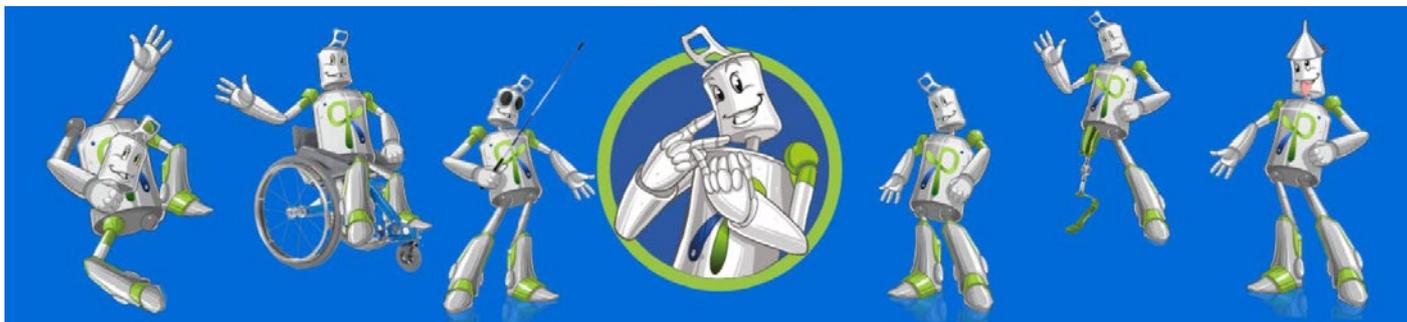
ACTIONS :

- K Net Partage participe ou organise des opérations de terrain entièrement bénévoles (nettoyages, ateliers pédagogiques, animations diverses).
- Ces actions de terrain ont pour but et résultat : la protection immédiate de l'environnement par des gestes éco-citoyens.
- K Net Partage sensibilise le grand public et les plus jeunes à la préservation de l'environnement.
- K Net Partage sensibilise les autorités locales, les organisateurs d'évènements ou lieux fréquentés par du public à la nécessité d'aménager des points d'apports volontaires pour que les déchets recyclables soient triés à la source
- K Net Partage participe à la Création d'un réseau national de collecte et mise en lien avec des recycleurs pour valoriser la matière localement afin d'éviter l'émission de CO2 de par des transports inutiles.
- Grâce au recyclage des canettes en aluminium, K Net Partage apporte des Aides financières à des associations, des établissements spécialisés, et/ou des familles d'enfants en situation de handicap.

Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage pour la promotion des gestes éco-citoyens, la valorisation des déchets recyclables, notamment les canettes en aluminium, dans les lieux publics et lors de manifestations (Fête de la musique, Festivals, manifestations sportives...). Des bénévoles tels que du personnel de Vinci Autoroute, Magasin Leroy Merlin au Pontet, des Professeurs de diverses écoles du Département ainsi que des Associations effectuent la collecte des Points d'Apport Volontaire mis en place ponctuellement (conteneur en carton) et transportent les matériaux recyclés jusqu'au centre de tri du SIDOMRA à VEDENE.

Le SIDOMRA s'engage à accueillir dans son centre de tri et à valoriser les canettes en aluminium issues de la collecte sélective sur la voie et les espaces publics et attribue à l'association Knet Partage une subvention.

En 2022, 100 kgs de canettes ont été collectés et apportés par l'association sur le centre de tri, pour lesquels l'association KNET Partage a perçu **1075 Euros de subvention**.



LA DECHETERIE DE VEDENE

Evolution des tonnages de la déchèterie de Vedène

La déchèterie a réceptionné **8 039,91 tonnes de déchets**.

TYPE	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation	Valorisable/ Non Valorisable
Encombrants	926,44	1 152,34	24,38%	Enfouissement K2 Entraigues
Tout venant incinérable	631,34	570,38	- 9,66%	Valorisation énergétique Vedène
Déchets verts	2 076,74	1 994,96	- 3,94%	Compostage Entraigues
Cartons	156,52	165,92	6,01%	Recyclage Le Pontet
Ferraille	303,72	290,80	- 4,25%	Recyclage Monteux
Gravats	2 495,46	2 332,78	- 6,52%	Recyclage Entraigues
Bois (meubles)	617,85	685,00	10,87%	Recyclage PAPREC Eco Mobilier
Bois (autres)	661,06	591,84	- 10,47%	Recyclage Entraigues
Déchets Ménagers Spécifiques (DMS)	46,1	46,48	0,82%	Incineration Rognac - Recyclage des piles COREPILE - Sources lumineuse RECYLUM
Déchets d'équipement Electrique et Electronique	213,41	209,4	- 1,88%	Recyclage PAPREC - Eco systèmes
TOTAL	8 128,64	8 039,91	- 1,09%	



Tonnes collectées en 2022 sur la déchèterie de VEDENE



ENCOMBRANTS
1 152,34 T
+ 24,38% / 2021



TOUT VENANT INCINERABLE
570,38 T
- 9,66% / 2021



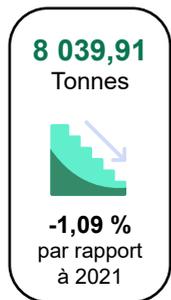
DECHETS VERTS
1 994,96 T
- 3,94% / 2021



CARTONS
165,92 T
+ 6,01% / 2021



GRAVATS
2 332,78 T
- 6,52% / 2021



FERRAILLE
290,80 T
- 4,25% / 2021



MOBILIER
685,00 T
+ 10,87% / 2021



BOIS
591,84 T
- 10,47% / 2021



DMS
46,48 T
+ 0,82% / 2021



DEEE
209,40 T
- 1,88% / 2021

Evolution tonnages déchèterie de Vedène 2012/2022

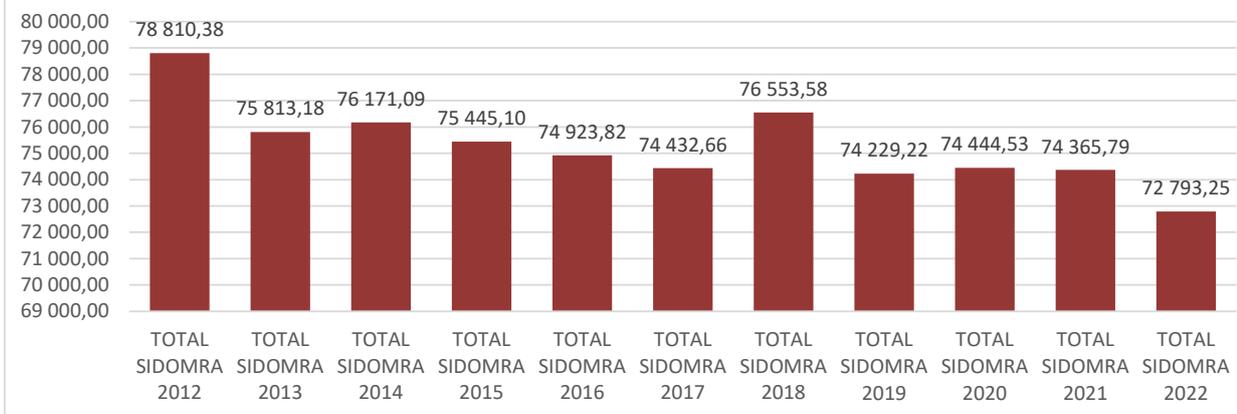


BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA

Les tonnages ordures ménagères entrants par Communautés

Origine des déchets ménagers et assimilés	2021	2022	% de variation
Le Grand Avignon	55 001,09	53 928,33	- 1,95%
Les Sorgues du Comtat	16 135,84	15 734,46	- 2,49%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 228,86	3 130,46	- 3,05%
TOTAL	74 365,79	72 793,25	- 2,11%

Evolution des tonnages OMr 2012/2022

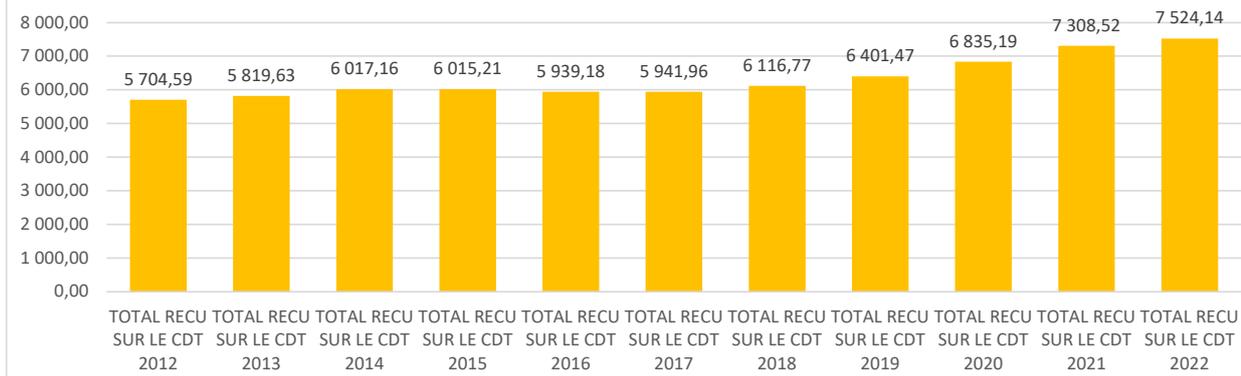


Les tonnages de tri sélectif entrants de Sidomra par communautés

Le centre de tri a réceptionné **7 524,14 tonnes** de matériaux sélectifs issus du SIDOMRA en 2022

Communauté de Communes	Collecte sélective 2021	Collecte sélective 2022	% de variation
Le Grand Avignon	4 950,68	5 221,46	5.47 %
Les Sorgues du Comtat	1 990,98	1 964,14	-1.35 %
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	366,86	338,54	- 7.72 %
TOTAL	7 308,52	7 524,14	2,95 %

Evolution tonnages SIDOMRA entrants sur le centre de tri 2012/2022



RATIOS ET RÉPARTITION

Tonnages par communauté en kg/an/habitants

COMMUNAUTÉS	Kg incinéré/an/hab	Kg sélectif/an/hab	Kg verre/an/hab
Le Grand Avignon	350,35	33,92	23,48
Les Sorgues du Comtat	306,95	38,32	27,46
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	250,14	27,05	31,71
Ratio SIDOMRA kg/an/habitant	334,37	34,56	24,89
Moyenne nationale*	224	55	33

* source ADEME 2020

Répartition par catégorie des tonnages recyclés sortants

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2022	% de variation	Recycleur	Destinations (**)
Acier	196,110	250,756	27,86%	PAPREC	FRANCE - ESPAGNE
Aluminium	44,520	56,946	27,91%	PAPREC	ESPAGNE
Cartonnettes	1 915,172	1 776,794	- 7,23%	SUEZ	FRANCE - ESPAGNE
JRM	1 293,530	1 163,150	- 10,08%	GOLBEY	FRANCE
Gros de magasin	1 623,880	1 623,880	0,00%	SAICA	ESPAGNE
Plastiques PET	564,540	444,332	- 21,29%	PAPREC	FRANCE - ITALIE - ALLEMAGNE - ESPAGNE
Plastiques PEHD	189,140	129,640	- 31,46%	PAPREC	FRANCE - ITALIE - ESPAGNE
Mix plastique rigide	0	165,360			FRANCE
Briques alimentaires	92,570	95,730	3,41%	SUEZ	ITALIE
Sacs de collecte	48,460	69,800	44,04%	SUEZ	FRANCE - PORTUGAL
Verre (*)	52,660	35,120	- 33,31%	VIAL	FRANCE
TOTAL	6 020,582	5 811,508	- 3,47%		

(*) Ayant constaté que du verre arrivait au centre de tri, nous avons mis en place un système de récupération en cabine de pré tri, afin de pouvoir le recycler.

(**) Ordre des pays en fonction des proportions de tonnages évacués dans chaque pays (du plus important au plus faible).



LES COÛTS BRUTS DE TRAITEMENT

Coût de la déchèterie de Vedène*

	2021	2022*	% de variation
COÛT HORS TAXE	400 978,91	436 330,21	8,82%
Coût HT ramené à la tonne	49,33	54,27	10,01%

* montant remboursé par le Grand Avignon

Coût de la collecte du verre

	2021	2022	% de variation
COÛT HORS TAXE	247 305,01	271 271,35	9,69%
Coût HT ramené à la tonne	47,06	50,06	6,37%

Coût* de l'incinération (hors TGAP)

	Coût 2021	Coût 2022	% de variation
Tonnages	74 365,79	72 793,25	-2,11%
Prix HT/T en Investissement	38,28	39,09	2,13%
Coût HT annuel en Investissement	2 846 458,19	2 845 605,69	-0,03%
Coût TTC annuel en Investissement	3 131 104,01	3 130 166,26	-0,03%
Prix moyen HT/T en Fonctionnement	59,48	69,00	16,01%
Coût HT annuel en Fonctionnement	4 423 064,08	5 022 699,50	13,56%
Coût TTC annuel en Fonctionnement	4 865 370,49	5 524 969,45	13,56%
Coût total HT annuel	7 269 522,27	7 868 305,19	8,24%
COÛT TOTAL TTC ANNUEL	7 996 474,50	8 655 135,71	8,24%
Coût HT ramené à la tonne	97,75	108,09	10,58%
COÛT TTC RAMENÉ À LA TONNE	107,53	118,90	10,58%

* Ce coût comprend également les coûts des analyses en continu pour un montant de 98 272 € HT en 2021 et 2022

Coût du centre de tri des tonnages entrants

	Coût 2021	Coût 2022	% de variation
Tonnages	7 308,52	7 524,14	2,95%
Coût HT annuel	1 674 533,97	1 925 466,34	14,99%
Coût TTC annuel	1 778 087,24	2 043 300,69	14,92%
Coût HT ramené à la tonne	229,12	255,91	11,69%
Coût TTC ramené à la tonne	243,29	271,57	11,62%

LES RECETTES ET LES SOUTIENS À LA VALORISATION

Soutien à la tonne triée :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
CITEO ⁽¹⁾	Tri sélectif	1 527 462,91	1 245 962,92	-18,43%
CITEO	PAPIERS	102 085,44	104 858,58	2,72%
Sous-total		1 629 548,35	1 350 821,50	- 17,10%
Vente de matériaux :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
OI ⁽²⁾	Verre	118 235,80	106 003,40	- 10,35%
SUEZ	Cartonnette	147 090,74	124 259,19	- 15,52%
SUEZ	Brique alimentaire	1 018,27	1 053,03	3,41%
Papeterie Golbey ⁽³⁾	JRM	85 153,22	132 549,69	55,66%
SAICA ⁽⁴⁾	GROS DE MAG	164 068,24	118 159,40	- 27,98%
PAPREC	ACIER	34 709,79	39 145,29	12,78%
PAPREC	Alu	26 940,88	43 293,61	60,70%
PAPREC	Plastique	167 612,36	246 446,70	47,03%
Sous-total		744 829,30	810 910,31	8,87%
		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
SUEZ ⁽⁵⁾	Dispositif contractuel DSP	1 431 074,68	1 322 346,22	- 7,60%
Sous-total		1 431 074,68	1 322 346,22	- 7,60%
Redevance régie de recette :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
Particulier	Composteurs	19 710,00	155,00	- 99,21%
Sous-total		19 710,00	155,00	-99,21%
TOTAL		3 825 162,33	3 484 233,03	-8,91%

(1) 3 acomptes 2022 + solde 2021

(2) Il manque 1 trimestre en 2022, reporté en 2023

(3) Signature en cours d'année d'un nouveau contrat de reprise avec un meilleur prix

(4) Chute des prix de reprise

(5) Moins de tonnage incinéré suite aux arrêts techniques liés à l'explosion des bouteilles de protoxyde d'azote

(6) Difficultés d'approvisionnement en composteurs en 2022.

© I T E © est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise la filière du tri sélectif en France, aux côtés des collectivités locales.

Trier ses déchets contribue à envoyer des matières issues du tri dans les filières de valorisation. Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS

1- Dépenses directes

DEPENSES	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022	% de variation
Déchèterie de Vedène	400 978,91	436 330,21	8,82%
Collecte verre	247 305,01	271 271,35	9,69%
Incinération	7 269 522,27	7 868 305,19	8,24%
Centre de Tri	1 674 533,97	1 925 466,34	14,99%
TOTAL	9 592 340,16	10 501 373,09	9,48%

2- Recettes directes

RECETTES	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022	% de variation
Déchèterie de Vedène	400 977,91	436 330,19	8,82%
Soutiens à la tonne triée	1 629 548,35	1 350 821,50	-17,10%
Ventes de matériaux	744 829,30	810 910,31	8,87%
Disposition contractuelle DSP	1 431 074,68	1 322 346,22	-7,60%
Régie de recette	19 710,00	155,00	-99,21%
TOTAL	4 226 140,24	3 920 563,22	-7,23%

SYNTHÈSE COÛTS NETS

Coût de l'incinération (Hors TGAP)

DÉPENSES HT	7 868 305,19 €
RECETTES HT (Dispositif contractuel DSP)	1 322 346,22 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part incinération)	207 577,42 €
COÛT NET HT / Tonne	87,07 €

Coût du tri sélectif

DÉPENSES HT	1 925 466,34 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part sélectif)	1 091 412,02 €
RECETTES HT (Ventes des matériaux : part sélectif)	704 906,91 €
COÛT NET HT / Tonne	17,16 €

Coût de la collecte du verre

DÉPENSES HT	271 271,35 €
RECETTES HT (Ventes des matériaux : part verre)	106 003,40 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part verre)	51 832,06 €
COÛT NET HT / Tonne	20,93 €

LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHERENTS

Evolution des participations au budget Syndical

Les EPCI adhérents du SIDOMRA (Le Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) contribuent financièrement aux charges syndicales, à travers une participation. Celle-ci est établie par rapport au nombre d'administrés par EPCI pour l'investissement (environ 30%) et au tonnage incinéré par EPCI pour le fonctionnement (environ 70%).

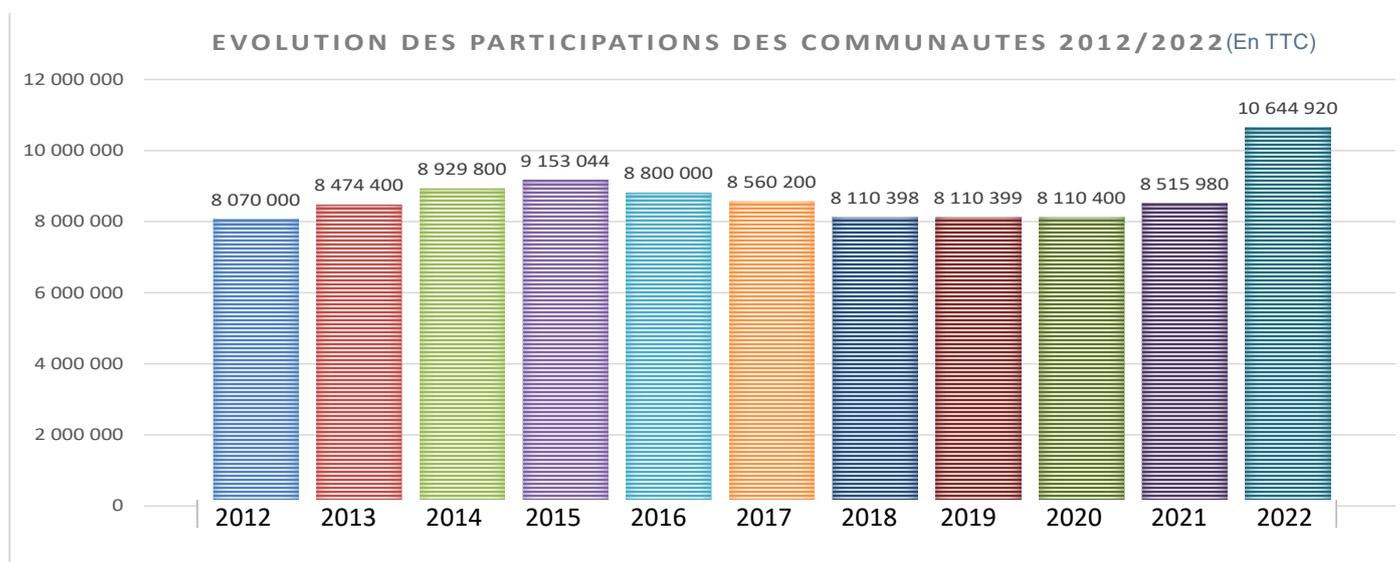
Participations des communautés pour 2022

COLLECTIVITES	MONTANT TTC 2021	MONTANT TTC 2022	%
CA GRAND AVIGNON	6 226 641	7 751 473	24,49 %
CA SORGUES DU COMTAT	1 874 265	2 377 140	26,83 %
CC PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE	415 074	516 307	24,39 %
TOTAL SIDOMRA	8 515 980	10 644 920	25 %

Evolution des participations

Les participations sont calculées sur le tonnage N-1

Collectivités	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Grand Avignon	5 952 891	6 262 872	6 640 236	6 767 040	6 486 571	6 318 492	5 986 657	5 963 252	5 943 748	6 226 641	7 751 473
Rhône Ouvèze	920 854	940 244	939 928	952 867	925 310						
Sorgues du Comtat	837 605	891 554	944 171	983 903	958 711	1 823 662	1 726 534	1 752 061	1 770 215	1 874 265	2 377 140
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	358 650	379 730	405 465	449 234	429 408	418 046	397 207	395 086	396 437	415 074	516 307
TOTAL SIDOMRA	8 070 000	8 474 400	8 929 800	9 153 044	8 800 000	8 560 200	8 110 398	8 110 399	8 110 400	8 515 980	10 644 920





DÉCHETS

OBSERVER ■ ANALYSER ■ DÉCIDER

SINOE® est un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

FICHE SYNTHÈSE COÛTS 2022

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DU PAYS D'AVIGNON

Typologie d'habitat Urbain
Population 217 640

Vos coûts

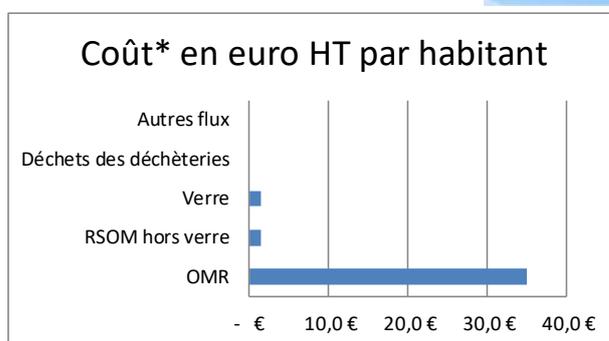


Coût* en euro HT par habitant

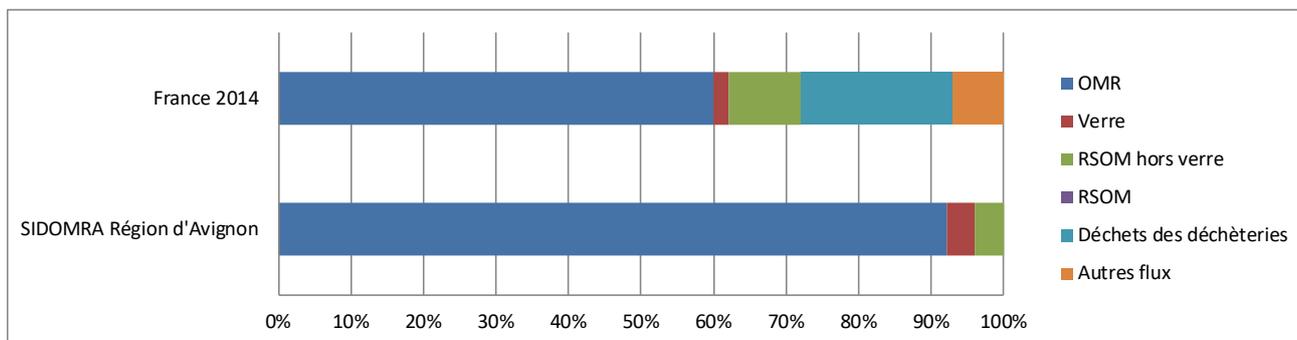
Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Urbain
OMR	35,0 €	53,0 €
RSOM hors verre	1,5 €	10,0 €
Verre	1,5 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	- €	16,0 €
Autres flux	- €	10,0 €
Tous flux	38,0 €	90,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles

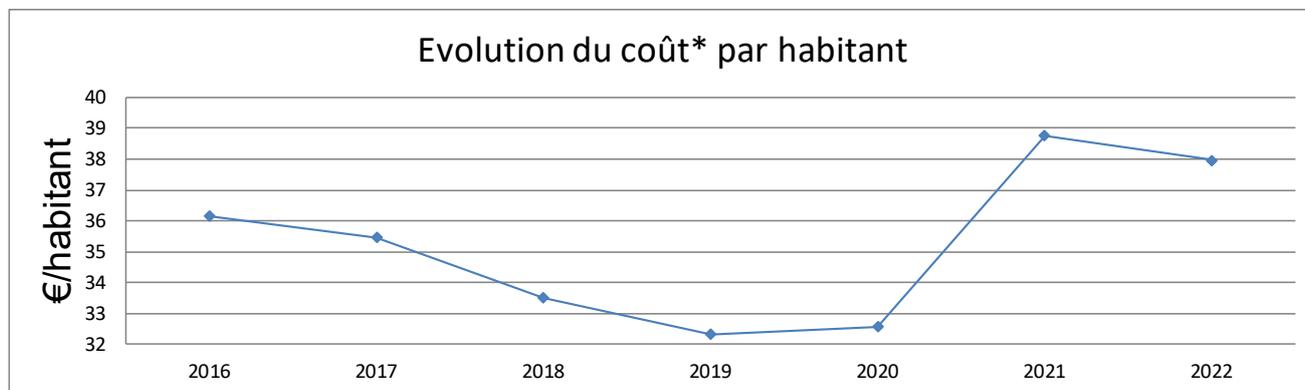
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre



Répartition du coût* par flux



Evolution du coût*



Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

[Télécharger la synthèse](#)

* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

FICHE SYNTHÈSE TONNAGES 2022

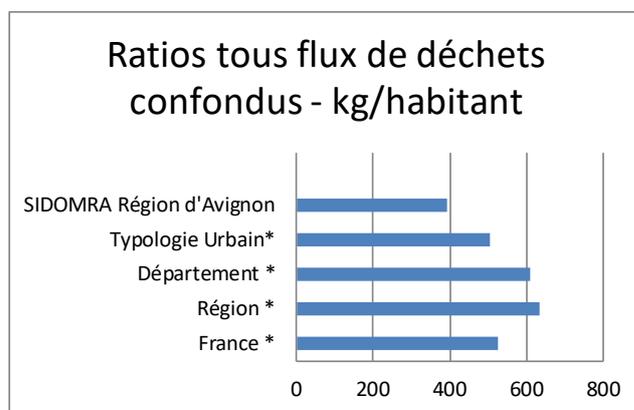
SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DU PAYS D'AVIGNON

Vos tonnages



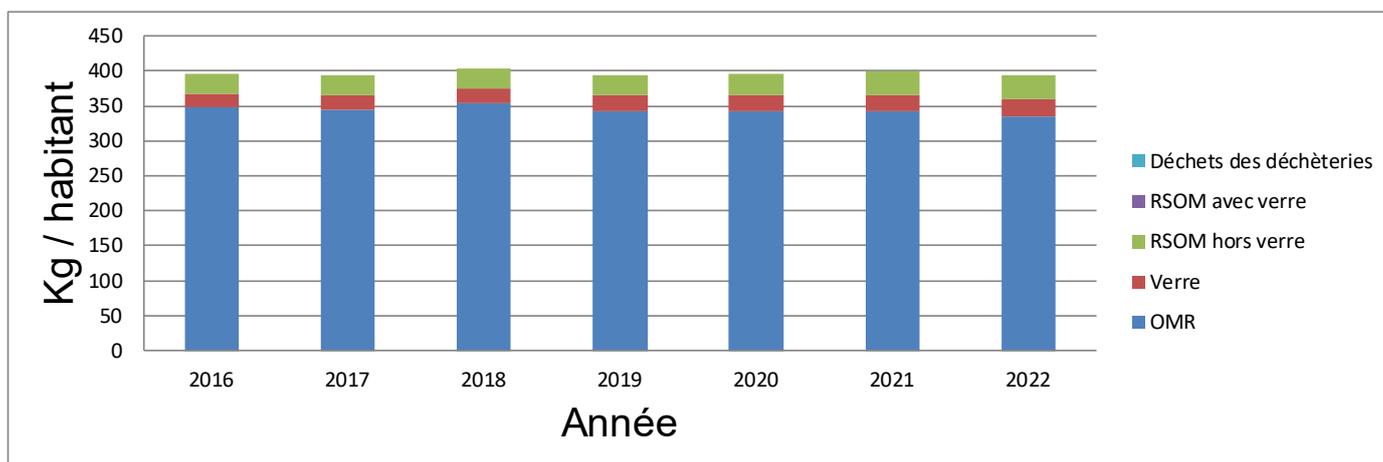
Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	334	72 793
RSOM hors verre	35	7 524
Verre	25	5 419
Déchets des déchèteries	-	-
Autres flux	-	-
Tous flux	394	85 736



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité



Source des données

Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

CORRESPONDANCES DÉCRET 2015-1027 DU 30/12/2015

COLLECTE DES DÉCHETS (hors compétence du SIDOMRA sauf collecte du verre)

TERRITOIRE DESSERVI : 3 communautés représentant 16 communes 217 701 (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2023)

NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN PORTE À PORTE (PAP) : Compétence des communautés

NOMBRE DE POINTS DE GROUPEMENT (PAV) : Compétence des communautés

FRÉQUENCE DE COLLECTES ET VARIATIONS SAISONNIÈRES (DONT CAMPINGS) : Compétence des communautés

NOMBRE ET LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES : Depuis le 1^{er} janvier 2005, la gestion des déchèteries est assurée, dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte, par les Communautés à l'exception de la déchèterie de Vedène dont la gestion est déléguée par le Grand Avignon au SIDOMRA.

TYPE DE DÉCHETS ACCUEILLIS EN DÉCHÈTERIES : Cartons, déchets verts, ferraille, encombrants, verre, piles et accumulateurs, batteries, lampes et tubes néons, huile de vidange, huile végétale, gravats, textiles, bois, mobilier, radiographies, peintures, solvants et D3E.

TYPE DE COLLECTES SÉLECTIVES ET TYPE DE DÉCHETS CONCERNÉS : La collecte sélective concerne les emballages légers (cartons, flaconnages, les films, les tubes, barquettes et blisters en plastique et boîtes métalliques), le verre et les journaux /revues/ magazines. La collecte est réalisée soit en PAP en sacs transparents ou bac individuel, soit en PAV en conteneurs de regroupement et en colonnes

MODALITÉS DE COLLECTES SÉLECTIVES (MOYENS) : Compétence des communautés

TYPE DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS : Compétence des communautés

COLLECTES NE PROVENANT PAS DES MÉNAGES (DIB, DH, DIS, ETC...) : néant

RÉCAPITULATIF DES TONNAGES ENLEVÉS EN COURS D'EXERCICE ET RAPPEL DU PRÉCÉDENT EXERCICE : Compétence des communautés

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE : Compétence des communautés

LES INDICATEURS TECHNIQUES

TRAITEMENT DES DÉCHETS (compétence du SIDOMRA)

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT : Complexe de valorisation énergétique, plateforme de maturation des mâchefers, centre de tri et déchèterie de Vedène - PÔLE NOVALIE - 649 Avenue vidier - 84270 VEDENE

NATURE DES TRAITEMENTS ET DES VALORISATIONS RÉALISÉS :

- co-incinération des déchets hospitaliers
- tri des collectes sélectives
- maturation et valorisation en technique routière des mâchefers d'incinération et séparation des ferreux et non ferreux
- valorisation énergétique et thermique par incinération des OM (autoconsommation du site et vente d'électricité au réseau et vente de vapeur à la société Continental Foods au Pontet)
- déchèterie

CAPACITÉ DES UNITÉS ET TONNAGE ANNUEL TRAITÉ :

- capacité d'incinération : 225 400 tonnes/an
- **72 793** tonnes pour le SIDOMRA sur un total de 191 543 tonnes
- capacité co-incinération boues de STEP autorisée : 6 400 tonnes/an
- **2 009** tonnes incinérées
- capacité co-incinération Déchets Hospitaliers autorisée : 11 000 tonnes/an
- **6 351** tonnes incinérées
- capacité de tri : 23 000 tonnes /an
- sur **7 524 tonnes entrantes** du SIDOMRA, **5 812** tonnes ont été recyclées
- capacité plate-forme mâchefers : 87 500 tonnes/an
- **42 325** tonnes issues du complexe de Vedène sur un total de 69 328 tonnes
- capacité de la déchetterie : 11 000 tonnes /an
- **8 040** tonnes apportées

MESURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

- Campagnes d'analyse des rejets atmosphériques
- Mesures réglementaires en continu des rejets atmosphériques
- Analyses réglementaires de l'eau, des Refioms et des mâchefers
- Campagne annuelle de mesure de la qualité de l'air dans l'environnement proche du complexe.
- Analyse du lait.

LES INDICATEURS FINANCIERS

MODE D'EXPLOITATION :

Gestion du Complexe de Vedène (incinération, tri, déchèterie et plateforme de valorisation du mâchefer)

RÉGIE, DÉLÉGATION, ETC... :

Délégation de Service Public confiée à la Société SUEZ RV (concession)

SUIVANT LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS :

Gestion de la déchèterie de Vedène confiée au Grand Avignon, dans le cadre de la compétence collecte et en sous-traitance à la société SUEZ RV, pour le bas de quai.

MONTANT ANNUEL DES DÉPENSES DU SERVICE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Le montant annuel des dépenses s'établit en euros HT :

- déchetterie : **436 330 € HT**
- incinération : **7 868 305 € HT**
- tri : **2 043 300 € HT**
- collecte du verre : **271 271 € HT**

Le financement provient de la vente des matériaux, des soutiens des Eco-organismes et des participations des communautés proportionnellement aux tonnages incinérés et au nombre d'habitants.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT :

- **10 230 102 € HT** à la Société SUEZ dans le cadre de la Délégation de Service Public
- **271 271 € HT** à la société MINERIS pour la collecte du verre.

COÛT GLOBAL RAMENÉ À LA TONNE DE DÉCHETS :

Pour la compétence traitement du SIDOMRA :

- coût d'incinération à la tonne : **108,09 € HT**
- coût de la déchetterie à la tonne : **54,27 € HT**
- coût du tri à la tonne entrante : **255,91 € HT**
- coût de la collecte du verre à la tonne : **50,06 € HT**

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DES DÉCHETS ASSIMILÉS (SI INSTAURÉE)

Compétence des communautés

PRODUIT DE LA MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS :

Mise à disposition de composteurs pour 42 € TTC pour le modèle bois, et 24 € TTC pour le modèle plastique, soit : **155 € HT** (*problèmes d'approvisionnement en matière première de notre fournisseur. Pas de livraison en 2022*)

MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS (DÉCRET 92-377 DU 1^{ER} AVRIL 1992) :

- CITEO - Emballages : **1 245 962,92 €**
- CITEO - papiers : **104 858,58 €**

MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION (MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE)

- Sté OI (verre) : **106 003,40 € HT**
- SUEZ - cartonnette : **124 259,19 € HT**
- SUEZ - briques alimentaires : **1 053,03 € HT**
- Papeterie Golbey - (JRM) : **132 549,69 € HT**
- SAICA (gros de magasin) : **118 159,40 € HT**
- PAPREC (acier) : **39 145,29 € HT**
- PAPREC (aluminium) : **43 293,61 € HT**
- PAPREC (plastique) : **246 446,70 € HT**
- Dispositif contractuel DSP : **1 322 346,22 € HT**

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2484 00293-20230925-DE25092023_



649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE
04 90 31 57 40 - www.sidomra.com

